

**Région Île de France**  
***PROJET DE BUDGET 2016***

---

**CULTURE**

**INVESTISSEMENT**

**Chapitre 903 - Culture, Sports et Loisirs**  
31 - Culture

**FONCTIONNEMENT**

**Chapitre 933 - Culture, sports et loisirs**  
31 - Culture

**ANNEXE 9**



# SOMMAIRE

<b>LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2016 .....</b>	<b>5</b>
<b>1<sup>ère</sup> PARTIE : LES PROPOSITIONS POUR 2016 .....</b>	<b>7</b>
<b>INVESTISSEMENT.....</b>	<b>8</b>
<b>FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>19</b>
<b>ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT .....</b>	<b>38</b>
<b>2<sup>ème</sup> PARTIE : BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015 .....</b>	<b>43</b>
<b>INVESTISSEMENT.....</b>	<b>44</b>
<b>FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>53</b>



# LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2016

L'ambition que porte le budget 2016 pour la politique culturelle prend appui sur de nouvelles dynamiques. Favoriser la création, et en particulier la jeune création, c'est faire le pari que, dans un monde en mutation, la culture est à même de relancer les imaginaires et de les partager, dans un lien entre le passé, le présent et le futur. La Région veut faire en sorte que tous les publics puissent être touchés par cette effervescence créative, particulièrement les plus jeunes.

La culture participe de la vitalité d'une société, c'est à ce mouvement qu'entend s'associer la politique régionale, sans oublier que les industries culturelles et créatives contribuent puissamment à la création d'emplois et à l'attractivité touristique et culturelle en Ile-de-France.

C'est pourquoi la nouvelle majorité a décidé de faire de la culture une des priorités de son action en s'engageant à augmenter de 20% les crédits qui y sont consacrés sur la durée de son mandat. Dès cette année, et malgré un contexte budgétaire particulièrement contraint, cet engagement est mis en œuvre avec une augmentation de 6,7% des crédits par rapport à ceux affectés en 2015, sachant que le budget 2015 comportait 7,2 M€ d'autorisations de programme "gelées" et donc fictives.

Les politiques régionales d'aide à la création existantes se verront renforcées ainsi avec la mise en œuvre d'un fonds régional de talents émergents (FORTE), le développement des cafés musicaux, la création d'une plateforme régionale de financement participatif de projets culturels « L'Ile des chances », le développement de l'aide aux ateliers d'artistes, le soutien aux lieux de répétition dans les gares ou encore la mise en place d'un partenariat « Avignon à Paris » pour présenter en Ile-de-France, une fois le festival terminé, les projets franciliens financés par la Région.

Sur un territoire en devenir, la culture peut être un levier de développement, tout autant qu'elle peut incarner le désir d'un meilleur « vivre ensemble ». C'est pourquoi la politique régionale insistera sur le meilleur accès des Franciliens à la culture et sur le rééquilibrage de l'offre en direction de la Grande couronne. C'est dans cet esprit que ce budget vise également le développement de nouveaux lieux et modes de diffusion culturels : réservation de rez-de-chaussée de logements financés par la Région pour des projets de création de librairies indépendantes, installation de « boîtes à livres » dans des gares franciliennes, développement de l'accès au public des collections du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC), soutien à des expositions itinérantes et à la présentation des collections des grands musées nationaux sur le territoire francilien (« Le Louvre près de chez vous »)...

La Région accompagnera également le développement de la connaissance du patrimoine francilien, des infrastructures et des lieux culturels existants, par la création d'un label « Patrimoine d'Ile-de-France » et la création d'applications culturelles numériques pour septembre.

Pour aller plus loin dans la voie de la dématérialisation de la culture, l'éducation artistique et culturelle fera l'objet d'une attention particulière, afin de développer les pratiques collectives (théâtre, musique, arts plastiques, littérature...) et d'immerger les jeunes Franciliens, et notamment les lycéens et les apprentis, dans le monde de l'art et de la culture.

Affirmant par cette nouvelle impulsion sa vocation de première métropole culturelle d'Europe, la Région continuera, bien entendu, d'être attentive aux besoins des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, du spectacle vivant, du livre et de la lecture, des arts plastiques et du patrimoine. Ceci se concrétisera au travers de ses différents dispositifs relatifs à l'aménagement culturel du territoire, tout autant que par ceux destinés à faire vivre la création. Accompagnant essentiellement la permanence de la création artistique sur les territoires et la diffusion des œuvres, les aides régionales constituent un fort levier, essentiel pour conforter les fondamentaux à partir desquels de nouvelles dynamiques vont pouvoir se déployer. C'est tout le sens de la politique volontariste affirmée à travers ce budget 2016 pour la culture en Ile-de-France.



**1ère PARTIE :**  
**LES PROPOSITIONS POUR 2016**

# **INVESTISSEMENT**





**PROJET DE BUDGET 2016**  
**RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2016**

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
<b>313 - Patrimoine</b>	<b>3,788</b>	<b>6,648</b>	<b>3,715</b>	<b>2,593</b>	<b>3,218</b>	<b>4,520</b>
<b>Développement du patrimoine en région</b>	<b>3,788</b>	<b>6,648</b>	<b>3,715</b>	<b>2,593</b>	<b>3,218</b>	<b>4,520</b>
<i>HP313-004</i>	<i>3,788</i>	<i>6,648</i>	<i>3,715</i>	<i>2,293</i>	<i>2,794</i>	<i>3,820</i>
<i>PJ313-004</i>				<i>0,300</i>	<i>0,424</i>	<i>0,700</i>
Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art et enrichissement des collections publiques	0,183	0,110	0,110	0,150	0,102	0,100
Valorisation du patrimoine	2,800	6,086	3,000	2,000	2,146	3,900
Construction, rénovation et aménagement des musées	0,500	0,147	0,300	0,160	0,591	0,300
Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art pour le fonds régional d'art contemporain et à leur conservation	0,305	0,305	0,305	0,283	0,379	0,220
<b>TOTAL</b>	<b>34,100</b>	<b>19,374</b>	<b>35,600</b>	<b>23,000</b>	<b>22,708</b>	<b>30,050</b>
HP	34,100	19,374	35,600	22,700	21,344	29,350
PJ				0,300	1,362	0,700
CP					0,002	

## RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
<b>CHAPITRE 903 - Culture, Sports et Loisirs</b>	<b>30,050</b>
<b>Sous fonction 31 - Culture</b>	<b>30,050</b>
<b>Code fonctionnel 311 - Enseignement Artistique</b>	<b>1,600</b>
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	1,400
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	0,100
204143 : Communes et EPCI - Projets d'infra. d'intérêt national	0,100
<b>Code fonctionnel 312 - Activités culturelles et artistiques</b>	<b>23,930</b>
204133 : Départements - Projets d'infrastructures d'intérêt national	0,010
204132 : Départements - Bâtiments et installations	0,010
204131 : Départements - Biens mobiliers, matériel et études	0,010
204143 : Communes et EPCI - Projets d'infra. d'intérêt national	0,010
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,030
2188 : Autres	0,120
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	18,190
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	0,036
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	5,220
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	0,294
<b>Code fonctionnel 313 - Patrimoine</b>	<b>4,520</b>
204132 : Départements - Bâtiments et installations	0,001
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	1,550
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	0,200
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	2,000
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,634
204131 : Départements - Biens mobiliers, matériel et études	0,135
<b>TOTAL</b>	<b>30,050</b>

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## 903 - Culture, Sports et Loisirs

### 31 - Culture

#### 311 - Enseignement Artistique

##### Programme : Aménagement des structures d'accueil

Au total, le projet de budget sur le secteur culture prévoit une augmentation de 84% des autorisations de programme en 2016 par rapport aux affectations 2015.

##### Action : Conservatoires et écoles de musique contrôlés

Une enveloppe de **1,000 M€** en AP et de 1,600 M€ en crédits de paiement est prévue sur l'exercice 2016.

Partenaire financier attendu, la Région, par un soutien substantiel aux projets, permet la réalisation ou l'amélioration de très nombreux équipements destinés aux enseignements artistiques, musique, danse et art dramatique que sont les conservatoires. Présents dans de nombreuses communes, ils participent au maillage du territoire culturel en constituant l'un des tout premiers lieux d'approche, dès le plus jeune âge, de disciplines artistiques et culturelles.

Cette ligne permettra notamment de soutenir le Conservatoire de Milly-la-Forêt, projet géré par le Syndicat de musique des deux Vallées.

#### 312 - Activités culturelles et artistiques

##### Programme : Equipements culturels de diffusion et de création

##### Action : Ateliers d'artistes

Les enveloppes de **0,100 M€** en AP et de 0,190 M€ en crédits de paiement permettront de répondre aux besoins exprimés par les porteurs de projet dans le cadre des dispositifs créés à ce jour.

Compte tenu de l'évolution des pratiques, et afin de répondre aux besoins des artistes plasticiens, la Région entend accompagner les travaux d'aménagement de locaux situés en rez-de-chaussée d'immeubles, soit dans le cadre de nouvelles constructions de logements, soit à l'occasion de réhabilitations. En effet, les besoins des artistes ont évolué depuis la création du dispositif régional. Un soutien, orienté vers les pratiques collectives, la mutualisation d'espaces plus appropriés aux conditions de travail d'aujourd'hui devra être réfléchi.

L'objectif est de permettre à terme l'aménagement de 5 ateliers par an.

##### Action : Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Une dotation de **6,255 M€** en AP et de 10,550 M€ en crédits de paiement est prévue sur l'exercice 2016.

Le soutien régional contribue, là encore, au maillage culturel du territoire francilien en s'appuyant sur les équipements structurants. En facilitant la rénovation, voire la création de nouveaux lieux de diffusion culturelle, la Région permet d'ancrer dans la vie locale des équipements propices à la rencontre et à la pratique d'activités culturelles notamment dans les quartiers défavorisés ou dans des secteurs géographiques qui sont sous-équipés. Cette action permet donc de soutenir les projets afférant à tous types de lieux dédiés à la diffusion et à la création culturelle tels que salles de spectacles, lieux de diffusion de musiques actuelles, centres d'arts, cinémas.

En 2016, de nombreux cinémas et théâtres de villes ont un besoin impératif de rénovation et notamment

pour répondre aux mises aux normes obligatoires, mais aussi du fait du vieillissement des équipements. C'est à ce titre qu'est projetée la rénovation du Théâtre Firmin Gémier d'Antony par la Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre.

Par ailleurs, différents projets d'une plus grande ampleur sont à l'étude. On peut citer à titre d'exemples, la reconstruction du Théâtre des Amandiers de Nanterre dans le département des Hauts-de-Seine (92) et la construction d'un nouvel équipement pour le CNAR, Centre National des arts de la rue, qui s'installera à Garges-Lès-Gonesse (95). Ce type de projet est soutenu dans le cadre d'accords contractualisés entre les différents partenaires (ex. Contrats Région/Départements), pour lesquels l'engagement régional est établi sur des montants au-delà de ceux accordés au titre du droit commun.

Au titre de 2016, il est proposé deux mesures nouvelles :

#### **- Travaux d'insonorisation des cafés musicaux**

Une enveloppe de **0,500 M€** en autorisations de programme et de 0,150 M€ en crédits de paiement est prévue sur l'exercice 2016.

Il s'agit de développer l'offre des «Cafés musicaux» de proximité en accompagnant, d'une part, en investissement les travaux d'insonorisation et, d'autre part, en incitant à programmer de jeunes talents franciliens.

Il conviendra de définir une charte de labellisation dès 2016, accompagnée d'un plan d'aide à l'investissement pour les lieux signataires. Cette charte permettra de structurer les conditions d'accueil et de diffusion des artistes et groupes de musiques actuelles émergents. Les signataires s'engageraient alors aux côtés de la Région sur les moyens mis en œuvre pour la programmation de nouveaux talents dans des conditions professionnelles et le respect des obligations légales en termes de rémunération. La charte doit être élaborée en concertation avec les professionnels du secteur des musiques actuelles.

Les structures signataires de la charte pourront bénéficier d'une aide régionale sur la prise en charge d'une part des coûts d'insonorisation de leur lieu.

#### **- Lieux de répétition de musique dans les gares de grande couronne**

Une dotation de **0,200 M€** en autorisations de programme et de 0,150 M€ en crédits de paiement est prévue sur l'exercice 2016.

Il est proposé de développer l'offre de lieux de répétition de musique dans les gares d'Ile-de-France, en accompagnant en investissement les travaux d'aménagement et les investissements en matériel son. Cette mesure sera notamment de nature à faciliter la pratique amateur sur le territoire francilien.

#### **Action : Philharmonie de Paris**

Depuis l'ouverture de cet équipement, les contreparties demandées par la Région au titre de sa participation au financement de ce projet sont mises en œuvre avec l'accueil de l'Orchestre National d'Ile-de-France. Le bilan des saisons à venir devrait confirmer la reconnaissance de l'orchestre symphonique régional et permettre de mesurer son impact sur l'activité de cet équipement qui a l'ambition de placer la Région au niveau des standards internationaux.

Le solde de la participation régionale, soit 0,640 M€ sera versé sur l'exercice 2016.

#### **Action : Aide aux lieux de fabrique**

Une enveloppe de **0,400 M€** en AP et en crédits de paiement est prévue sur l'exercice 2016.

Cette aide, destinée aux lieux alternatifs que sont les fabriques de culture, a été créée en 2012. Elle a pour objectif de permettre aux fabriques d'améliorer les conditions d'accueil de la création et de l'action culturelle menée par les équipes artistiques. Elle permet de soutenir les travaux de rénovation ou d'aménagement notamment ceux qui sont liés à l'accessibilité, à la mise aux normes des espaces. Enfin, elle participe également à l'achat d'équipements et de matériels d'usage collectif.

## **Programme : Soutien à la création et à la diffusion numériques**

### **Action : Soutien à la création et à la diffusion numériques**

La dotation sur cette action s'établit à **1,800 M€** en AP et à 2,600 M€ en crédits de paiement.

D'une part, une dotation de **1,000 M€** en autorisations de programme est destinée pour l'essentiel à l'équipement scénographique des lieux de diffusion et de création comme à l'équipement en matériel numérique des bibliothèques et médiathèques.

Sur cette ligne sont en effet aidés de nombreux projets permettant aux lieux de spectacle vivant de s'équiper de matériel performant pour l'accueil du public ou la création artistique. Ce soutien est particulièrement pertinent dans le domaine des musiques actuelles (par exemple, en 2016, Paul B/ Les Primeurs de Massy dans le département de l'Essonne).

Le dispositif d'aide à l'équipement de projection numérique des salles de cinéma, mis en œuvre depuis octobre 2010 et qui a pour objectif d'accompagner financièrement le nécessaire renouvellement du matériel de projection des établissements cinématographiques franciliens, est quant à lui en voie d'extinction. La quasi totalité des salles sont en effet aujourd'hui équipées. De façon mineure, seules une ou deux demandes de transition vers l'équipement numérique sont envisagées.

Il est proposé, d'autre part, une dotation pour une mesure nouvelle : **vers une « Smart Région »** :

La Région entend soutenir la création d'applications culturelles pour smartphones. Dans ce cadre, il s'agirait notamment de donner accès aux Franciliens et aux touristes à tous les événements culturels, sorties et parcours touristiques et patrimoniaux. Une dotation de **0,800 M€** est proposée afin d'assurer le lancement de ce projet.

## **Programme : Actions en faveur du livre et de la lecture**

### **Action : Construction et aménagement de médiathèques**

Une enveloppe de **1,900 M€** en AP et de 4,350 M€ en crédits de paiement est prévue sur l'exercice 2016.

La médiathèque constitue une offre de service public importante pour l'animation sociale et culturelle des territoires. Ouverte à tous les publics, tous les âges, elle se prête à une multiplicité d'usages, au-delà de la seule consultation et de l'emprunt des documents : lecture de la presse, participation à une animation, autoformation, ateliers numériques, apprentissage des langues, animations scolaires, préparation des examens, etc.

Prenant en compte les mutations des pratiques culturelles, les bibliothèques font le plus souvent du numérique une de leurs priorités, via notamment l'offre de ressources spécifiques et le prêt de liseuses et tablettes.

Un récent rapport de l'Inspection Générale des Bibliothèques vient de faire ressortir que « s'il y a bien eu en Ile-de-France, au cours des 20 dernières années, un rattrapage en matière de lecture publique, le niveau de service est resté très en-deçà de ce qu'il devrait être au regard de la densité de la population et des enjeux éducatifs, économiques, sociaux et touristiques de la Région ». Particulièrement, il pointe le décalage entre les zones urbaines de petite couronne et les zones rurales de grande couronne. Il indique en outre que des bassins de territoire, portant sur des villes ou des EPCI, parfois importants, sont encore en déficit, soit que les équipements soient absents, soit que datant des années 1970-1980, ils sont inadaptés. Ce rapport souligne le rôle déterminant des aides financières du conseil régional aux côtés de celle de l'Etat.

Cette dotation servira à soutenir des projets annoncés, parmi lesquels : Cormeilles-en-Parisis et Vauréal dans le Val-d'Oise, Epinay-sur-Orge et Bures-sur-Yvette en Essonne, Orianne en Seine-et-Marne, Sceaux et Suresnes dans les Hauts-de-Seine.

## **Action : Construction et aménagement en faveur du livre et de la lecture**

Cette nouvelle action porte deux nouveaux dispositifs :

### **- Boîtes d'échange de livres**

Une dotation en autorisations de programme de **0,250 M€** est proposée pour 2016. La dotation en crédit de paiement s'élève à 0,100 M€.

S'appuyant sur des expériences menées dans d'autres villes ou régions européennes, la Région va mettre en place, en lien avec les bibliothèques, l'installation de boîtes d'échange de livres dans les gares. Le principe est basé sur le "bookcrossing" né aux États-Unis et dans les pays anglo-saxons et qui commence à se répandre en France depuis quelques années. Il s'agit d'échanger des livres de manière libre et gratuite, en les déposant dans un lieu public une fois lus ; ceci permet au-delà de l'accès au livre, qui retrouve ainsi plusieurs vies, de favoriser la convivialité sur les lieux d'implantation et de proposer ponctuellement un travail de médiation en s'appuyant sur ce médium.

### **- Aide à l'installation**

Une dotation en autorisations de programme de **0,180 M€** est proposée pour 2016. La dotation en crédits de paiement s'élève à 0,100 M€.

Dans le cadre de sa volonté de sauvegarder les librairies indépendantes, et en lien avec sa politique en faveur du logement, la Région va s'efforcer de réserver des rez-de-chaussée à des projets de création de librairies. Pour accompagner cette démarche, la Région pourra participer aux dépenses d'investissement liées à la création d'une librairie (travaux, mobilier, enseigne, informatique, constitution du fonds, etc.).

## **Programme : Fonds d'investissement pour la culture**

### **Action : Fonds d'investissement pour la culture**

Une enveloppe de **12,000 M€** en autorisations de programme et de 2,000 M€ en crédits de paiement est prévue sur l'exercice 2016.

Cette nouvelle aide régionale permettra de soutenir des projets innovants, pluridisciplinaires, et/ou intégrant une dimension multimédia en adéquation avec les nouvelles pratiques culturelles des Franciliens. Ce fonds, complémentaire des dispositifs existants, construit en concertation avec les acteurs du monde culturel, permettra de soutenir des projets partagés et participant au rayonnement régional.

### **Action : Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle**

Permettant de financer la production d'œuvres, les aides à la production cinématographique et audiovisuelle s'apparentent comptablement, par la nature des projets qu'elles soutiennent, à des aides à l'investissement : en effet, la durée de réalisation des projets soutenus (qui s'étalent sur plusieurs années) et leur caractère amortissable (il s'agit d'investissement dans des œuvres qui sont des produits amortissables qui figurent ensuite dans les actifs des bénéficiaires) répondent à la définition des 'subventions d'investissement' au sens de la comptabilité publique. Il a donc été décidé de basculer les crédits de dispositifs sur la section d'investissement. Cependant, cette décision nécessitera de modifier les délibérations cadre pour ces interventions. C'est pourquoi, seule une partie des crédits est proposée en investissement ; ceci permettra d'assurer un pont entre les deux systèmes d'aide, avec des affectations possibles en début d'année puis une bascule sur l'investissement en cours d'exercice.

Une enveloppe de **8,000 M€** en autorisations de programme et de 3 M€ en crédits de paiement est ainsi prévue sur l'exercice 2016.

### **- Fonds de Soutien cinéma et audiovisuel**

Le Fonds de soutien s'est renforcé et modernisé au fil des années pour remplir efficacement ses objectifs en matière d'aide à la création, de participation à la diversité culturelle et de soutien aux industries techniques, de lutte pour la relocalisation, de sauvegarde des emplois de la filière.

La récente délibération (n° CR 46-15 du 10 juillet 2015) mise en conformité de la politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuelle avec la réglementation européenne, a permis de pérenniser ce dispositif intitulé désormais *Fonds de soutien cinéma et audiovisuel* et de le sécuriser juridiquement.

La concurrence internationale reste néanmoins très vive et impose la poursuite des efforts consentis depuis plus de 10 ans maintenant. La réforme et l'optimisation des crédits d'impôts, national et international, devraient fortement dynamiser ce secteur et profiter prioritairement au territoire francilien qui concentre plus de 80% de l'activité du secteur.

La dotation globale permettra au dispositif de conserver son rôle moteur dans le soutien à la création et à la lutte pour la relocalisation des productions, dans une période de grandes difficultés pour les industries techniques cinématographiques et audiovisuelles, et de rester en phase avec un secteur en permanente évolution.

#### - Aide Après Réalisation

Depuis 2006, date d'adoption par la Région d'une aide à la post-production, ce dispositif a connu plusieurs réformes visant, d'une part, à garantir son adaptation au secteur de la finalisation/post-production, où les évolutions technologiques sont constantes et rapides, et, d'autre part, à répondre aux attentes de la profession sur l'accompagnement de projets peu financés. Le dispositif a été réformé le 10 juillet 2015 (n°CR46-15) pour assurer sa conformité avec la nouvelle réglementation européenne et garantir l'équité entre les projets reçus : ouverture aux sociétés de production européennes, prise en compte des dépenses après réalisation, modification du calcul du seuil de financement acquis.

Aujourd'hui, ce dispositif régional bénéficie d'une forte notoriété et est parfaitement identifié par les professionnels qui le sollicitent de plus en plus fréquemment, notamment en raison des difficultés qu'ils rencontrent pour le financement des films. Il atteint ses objectifs visant à favoriser la circulation/diffusion d'œuvres artistiquement ambitieuses et économiquement fragiles. Sur les 19 projets de longs métrages soutenus en 2015 par exemple, 12 ont déjà pu être montrés au public grâce à une sortie en salles et à des projections dans les plus grands festivals internationaux.

La stabilité de la dotation régionale permettra d'assurer un fonctionnement en adéquation avec l'ambition de cette politique de soutien destinée à favoriser la diversité de la création et l'émergence de nouveaux talents.



## 313 - Patrimoine

### Programme : Développement du patrimoine en région

#### Action : Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art et enrichissement des collections publiques

Une enveloppe de **0,110 M€** en AP et de 0,100 M€ en crédits de paiement est prévue sur l'exercice 2016.

Le fonds régional d'acquisition pour les musées (FRAM), a été constitué pour permettre à l'Etat et à la Région Ile-de-France de coordonner le soutien qu'ils apportent, à parité, aux efforts des personnes morales propriétaires ou gestionnaires de collections en faveur de l'enrichissement des collections des musées de France, situés sur le territoire. Ce fonds est donc destiné à soutenir certains achats de collections qui ne pourraient pas avoir lieu sans cette aide complémentaire. Cette attribution intervient après que la commission scientifique se soit prononcée sur la pertinence des acquisitions.

#### Action : Valorisation du patrimoine

Une enveloppe de **3,000 M€** en AP et de 3,900 M€ en crédits de paiement est prévue sur l'exercice 2016.

Cette action est composée :

- D'une aide en équipement en faveur de l'archéologie : elle a vocation à soutenir l'activité des associations de bénévoles qui participent à des chantiers de fouilles archéologiques en les dotant de petits matériels.

- D'une aide en faveur du financement des études préalables des aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), délibérée par le CR 19.99 du 1er juillet 1999. Le projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine aura un impact à terme sur ce dispositif.

- De la construction et de la restauration d'orgues, avec pour objectifs la sauvegarde comme l'entretien de ce patrimoine. Ce dispositif favorise également l'accès des musiciens et des élèves à ces instruments et encourage les projets culturels autour de l'orgue. Deux projets sont en cours d'étude pour 2016 : à Versailles, l'orgue de l'église Notre-Dame et à Neuilly-sur-Seine, l'orgue de Saint-Jean-Baptiste. Compte tenu des coûts associés à ce type de projet, l'aide de la Région est essentielle au maintien d'un patrimoine musical marquant du territoire.

- De la restauration, aménagement et accueil du public dans les monuments : les crédits permettront :

- d'entreprendre des travaux de restauration dans les monuments protégés au titre des monuments historiques. Sont déjà identifiés différents projets concernant des travaux de restauration pour 2016 : l'accompagnement des travaux prévus pour Provins (77) et l'abbaye de Royaumont (95), la restauration du portail majeur de Saint-Loup de Naud, exemple exceptionnel de transition entre le roman et le gothique, les dispositifs pour la Roche-Guyon (78) et Etampes (91), le centre de loisirs de la Cité-jardin de Suresnes (92), la bibliothèque du lycée Charlemagne et l'escalier du lycée Henri IV ; enfin certains jardins historiques des Yvelines dont l'inventaire est en cours.

- de soutenir le patrimoine non protégé d'intérêt régional notamment les nouveaux patrimoines fragiles mais emblématiques de l'Ile-de-France : patrimoines industriels, patrimoine du XXème, vernaculaire et rural, etc. Différents projets, à l'étude, pourraient aboutir en 2016, notamment la réhabilitation du hall d'exposition (Jean Prouvé) de Villagexpo (91), « musée en plein air » des typologies de maisons individuelles construites entre 1966 et 1990 en Ile-de-France.

#### Action : Construction, rénovation et aménagement des musées

Une enveloppe de **0,300 M€** en AP et de 0,300 M€ en crédits de paiement est prévue sur l'exercice 2016.

La Région finance la restauration, la restructuration et le réaménagement des musées labellisés « Musées de France ». Différents projets, à l'étude, pourraient aboutir en 2016. C'est le cas notamment de la toiture du Musée départemental de la préhistoire de Nemours dont le bâtiment est par ailleurs

inscrit. Quant au musée de la déportation à Champigny, il vient de voir son projet scientifique et culturel validé, et doit déménager pour devenir tête de réseau de tous les musées de la résistance.

**Action : Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art pour le fonds régional d'art contemporain et à leur conservation**

Une enveloppe de **0,305 M€** en AP et de 0,220 M€ en crédits de paiement est prévue sur l'exercice 2016.

Avec cette dotation, il s'agit de permettre la constitution et la conservation de la collection d'art contemporain régionale, conformément aux missions fondatrices des FRAC en France. Ce montant permet ainsi à l'association de procéder à l'acquisition d'œuvres témoignant de toutes les formes de la création contemporaine, régionale, nationale et internationale. Soulignons que la Région est le seul partenaire à financer l'intégralité de l'achat des œuvres.

L'enrichissement de la collection s'appuie sur :

- une conception généraliste ne privilégiant aucun support ou moyen d'expression, mais se faisant l'écho de toute la diversité de la création contemporaine ;
- un travail de prospection, notamment auprès des jeunes générations d'artistes ;
- une recherche concernant tant la scène française qu'internationale pour un patrimoine de premier plan ;
- la programmation du lieu d'exposition permanent *Le Plateau*, mais aussi celle effectuée *Hors les murs*, notamment dans le cadre de nouvelles productions ;
- la constitution d'ensembles représentatifs d'artistes pour une meilleure lecture de leur travail.

Le projet d'implantation de nouvelles réserves pour l'association étant toujours en cours, les orientations prises dans le courant de l'année 2016 seront déterminantes.

# FONCTIONNEMENT

**PROJET DE BUDGET 2016**  
**RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2016**

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consomma- tion au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
<b>933 - Culture, sports et loisirs</b>	<b>65,657</b>	<b>63,801</b>	<b>53,130</b>	<b>59,357</b>	<b>62,125</b>	<b>59,071</b>
<b>31 - Culture</b>	<b>65,657</b>	<b>63,801</b>	<b>53,130</b>	<b>59,357</b>	<b>62,125</b>	<b>59,071</b>
<b>312 - Activités culturelles et artistiques</b>	<b>65,378</b>	<b>63,539</b>	<b>52,794</b>	<b>59,107</b>	<b>61,855</b>	<b>58,741</b>
<b>Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue</b> <i>HP312-005</i>	<b>36,129</b>	<b>34,926</b>	<b>32,608</b>	<b>33,844</b>	<b>34,732</b>	<b>32,740</b>
Soutien au spectacle vivant	6,037	5,416	5,000	4,196	5,397	4,580
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts de la scène	17,003	17,003	16,338	17,003	17,003	16,338
Développement de la permanence artistique	13,089	12,507	11,270	12,645	12,332	11,822
<b>Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques</b> <i>HP312-006</i>	<b>2,033</b>	<b>1,990</b>	<b>2,616</b>	<b>1,678</b>	<b>1,930</b>	<b>2,056</b>
Soutien aux manifestations d'arts plastiques	1,075	1,032	1,630	0,720	0,972	1,070
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts plastiques	0,958	0,958	0,986	0,958	0,958	0,986
<b>Soutien à la création et à la diffusion numériques</b> <i>HP312-007</i>	<b>0,621</b>	<b>0,606</b>	<b>0,617</b>	<b>0,500</b>	<b>0,732</b>	<b>0,550</b>
Soutien à la création et à la diffusion numériques	0,621	0,606	0,617	0,500	0,732	0,550
<b>Aide au livre et à la lecture</b> <i>HP312-008</i>	<b>4,448</b>	<b>4,437</b>	<b>3,987</b>	<b>4,184</b>	<b>4,648</b>	<b>3,896</b>
Aide à la lecture publique et à la création littéraire	3,364	3,353	2,941	3,100	3,564	2,850
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du livre et de la lecture	1,084	1,084	1,046	1,084	1,084	1,046

**PROJET DE BUDGET 2016**  
**RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2016**

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consomma- tion au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
<b>Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel</b> <i>HP312-009</i>	<b>19,529</b>	<b>19,212</b>	<b>8,922</b>	<b>16,441</b>	<b>17,221</b>	<b>16,179</b>
Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle	2,612	2,610	2,200	2,000	2,431	1,831
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du cinéma	1,517	1,517	0,928	1,517	1,517	0,928
Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle	14,400	14,182	5,094	12,024	12,601	12,690
Aide après réalisation	1,000	0,903	0,700	0,900	0,672	0,730
<b>Soutien culturel pluridisciplinaire</b> <i>HP312-013</i>	<b>2,468</b>	<b>2,368</b>	<b>4,044</b>	<b>2,400</b>	<b>2,538</b>	<b>3,320</b>
Soutien aux fabriques d'art et de culture	2,468	2,368	1,887	2,400	2,538	2,230
Education artistique des lycéens			1,042			0,600
Fonds Régional des Talents Emergents			1,000			0,400
Iles des chances			0,115			0,090
<b>Projets transversaux</b> <i>HP312-014</i>	<b>0,150</b>			<b>0,060</b>	<b>0,054</b>	
Projets transversaux	0,150			0,060	0,054	
<b>313 - Patrimoine</b>	<b>0,279</b>	<b>0,262</b>	<b>0,336</b>	<b>0,250</b>	<b>0,270</b>	<b>0,330</b>
<b>Développement du patrimoine en région</b> <i>HP313-004</i>	<b>0,279</b>	<b>0,262</b>	<b>0,336</b>	<b>0,250</b>	<b>0,270</b>	<b>0,330</b>
Connaissance et diffusion du patrimoine	0,279	0,262	0,336	0,250	0,270	0,330
<b>TOTAL</b>	<b>65,657</b>	<b>63,801</b>	<b>53,130</b>	<b>59,357</b>	<b>62,125</b>	<b>59,071</b>
HP	65,657	63,801	53,130	59,357	62,125	59,071

# RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
<b>CHAPITRE 933 - Culture, sports et loisirs</b>	<b>59,071</b>
<b>Sous fonction 31 - Culture</b>	<b>59,071</b>
<b>Code fonctionnel 312 - Activités culturelles et artistiques</b>	<b>58,741</b>
611 : Contrats de prestations de services	0,105
6231 : Annonces et insertions	0,030
65735 : Autres groupements de collectivites et EPL	0,120
6711 : Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,002
62878 : A des tiers	0,010
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit prive	46,671
6236 : Catalogues, imprimés et publications	0,055
6234 : Réceptions	0,025
6233 : Foires et expositions	1,400
6228 : Divers	0,001
6226 : Honoraires	0,370
6185 : Frais de colloques et séminaires	0,010
6182 : Documentation générale et technique	0,003
6132 : Locations immobilières	0,015
6042 : Achats de prestations de services	0,010
65736 : SPIC	1,450
6238 : Divers	0,004
6281 : Concours divers (cotisations...)	0,160
6513 : Bourses	1,150
6581 : Redev. pr conces., bvts, lic., procédés, dr et val. simil.	0,110
65733 : Départements	0,010
65734 : Communes et structures intercommunales	0,930
65738 : Organismes publics divers	6,100
<b>Code fonctionnel 313 - Patrimoine</b>	<b>0,330</b>
6238 : Divers	0,010
6218 : Autre personnel extérieur	0,007
6234 : Réceptions	0,015
6226 : Honoraires	0,118
6068 : Autres matières et fournitures.	0,011
60632 : Fournitures de petit équipement	0,010
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit prive	0,010
6233 : Foires et expositions	0,024
6231 : Annonces et insertions	0,010
6228 : Divers	0,006
60631 : Fournitures d'entretien	0,010
617 : Études et recherches	0,025

## RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
6581 : Redev. pr conces., bvts, lic., procédés, dr et val. simil.	0,014
62878 : A des tiers	0,000
6236 : Catalogues, imprimés et publications	0,060
<b>TOTAL</b>	<b>59,071</b>

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## 933 - Culture, sports et loisirs

### 31 - Culture

#### 312 - Activités culturelles et artistiques

**Programme : Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue**

**Action : Soutien au spectacle vivant**

> **Les aides à manifestations : 1,400 M€**

Ce dispositif accompagne des manifestations ponctuelles et des festivals d'envergure régionale. Il permet de soutenir une **grande diversité de projets artistiques**, dans le grand éventail des disciplines du spectacle vivant, hors musiques actuelles. Les projets sont le plus souvent pluridisciplinaires ; ils bénéficient par leur inscription dans le temps d'une réelle assise territoriale comme d'un public confirmé. Ils développent tous des actions d'appropriation par les publics dans le cadre du projet. Ce dispositif est un apport essentiel pour la diffusion des spectacles en Ile-de-France. Les festivals sont des moments festifs qui instaurent une relation différente au spectateur, permettant des prises de risques artistiques dans un autre contexte que celui d'un lieu, le public étant souvent prêt à la découverte dans ce cadre-là. Enfin, certains festivals ont un rayonnement important qui rejaillit sur l'image de la Région participant en cela du rayonnement de l'Île-de-France bien au-delà de ses limites.

> **Les aides aux musiques actuelles : 1,950 M€**

Partenaire attentif aux enjeux des professionnels de ce champ artistique et aux publics, la Région a souhaité prendre en compte les spécificités de ce secteur dans le cadre d'une politique dédiée en complémentarité des politiques publiques régionales existantes. Elle soutient les musiques actuelles et amplifiées avec 5 dispositifs spécifiques :

- l'aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées ;
- l'aide à projet « Musiques actuelles et amplifiées » ;
- l'aide à la résidence de musiques actuelles et au développement d'artistes ;
- l'aide « Musiques au lycée » ;
- l'aide aux fonds pour les disquaires indépendants.

Cette politique permet de soutenir l'élargissement de la diffusion des musiques actuelles sur le territoire francilien, la circulation des artistes et des publics à l'échelle régionale et favorise l'accessibilité des Franciliens à l'offre musicale. Ces dispositifs sont de plus en plus souvent sollicités par les acteurs culturels franciliens et permettent un soutien indispensable pour assurer une diversité de création mais aussi de diffusion et de circulation plus larges des œuvres sur le territoire.

Les festivals de musiques actuelles occupent la plus grande place tant en nombre de projets qu'en volume financier, certains sont d'envergure nationale voir internationale (Solidays, Rock-en-Seine). Ces événements réunissent en majorité un public constitué de jeunes franciliens, le festival étant souvent leur première rencontre avec les concerts.

Les aides à projet accompagnent des initiatives variées, voire expérimentales, portées par les différents acteurs indépendants de la filière pour permettre l'émergence. C'est un soutien à des manifestations de valorisation des musiques actuelles hors festivals, sur une ou plusieurs esthétiques musicales, avec une diffusion scénique professionnelle ou liée à l'émergence d'artistes. Les aides à résidences permettent de développer une pratique d'accueil de résidence longue encore peu mise en œuvre par les musiciens des musiques actuelles et s'adresse à de petites structures qui ne peuvent pas s'inscrire dans le dispositif de la Permanence artistique. Elles assurent un soutien au développement des carrières artistiques sur la base de projets qui placent l'artiste et la création au cœur de l'action. L'accueil en résidence est un élément essentiel de l'accompagnement scénique, prenant en compte la relation de proximité entre l'artiste et le lieu, l'inscription dans la durée et sur le territoire, la question du lien entre l'artiste et la



population et le soutien à la création. Enfin, l'aide au fonds des disquaires permet un soutien à une profession qui se raréfie.

L'aide à résidences « Musiques au lycée » encourage les lieux ou opérateurs franciliens à se lancer dans des projets annuels plus ambitieux avec des élèves des lycées de proximité.

> **Mesure nouvelle : Les aides aux cafés musicaux : 0,100 M€**

Cette action permettra de développer l'offre des «Cafés musicaux» de proximité en les incitant à programmer de jeunes talents franciliens. Il s'agit de favoriser la diversité artistique émergente et d'insuffler un dynamisme culturel et festif sur le territoire francilien.

Une charte de labélisation sera définie dès 2016. Les signataires s'engageront aux côtés de la Région sur les moyens mis en œuvre pour la programmation de nouveaux talents dans des conditions professionnelles et de respect des obligations légales en termes de rémunération. La charte sera élaborée en concertation avec les professionnels du secteur des musiques actuelles.

Pour inciter les cafés à programmer des jeunes talents dans un cadre légal en les rémunérant et leur faciliter cette démarche, la Région pourrait participer, à titre d'exemple, au GIP Cafés Cultures qui gère un fonds d'aide destiné à favoriser l'emploi artistique dans les cafés, hôtels et restaurants. Ce fonds est financé par les collectivités territoriales et par des partenaires qui souhaitent déployer ce dispositif sur leur territoire.

> **Les aides aux arts de la rue et de la piste : 0,350 M€**

Une délibération-cadre spécifique a été adoptée par le Conseil régional le 20 juin 2013 en faveur des arts de la rue et de la piste, déclinant deux dispositifs, une aide à projet et une aide à la résidence territoriale, venant en complément des aides aux manifestations et aux réseaux.

Les arts de la rue et de la piste sous chapiteau inscrivent leur singularité dans le choix délibéré de faire de l'espace public, le lieu de leur relation au public. Ce choix de l'espace public est motivé par le désir de réinventer la rencontre entre actes artistiques et publics, pour mieux affirmer un certain « droit » des artistes dans la cité. Ils donnent à vivre aux spectateurs des expériences esthétiques singulières qui modifient la perception de leur espace-temps quotidien. De par leur mobilité, les arts de la rue et de la piste peuvent irriguer des territoires larges qu'ils soient urbains ou ruraux, impliquant des acteurs hétérogènes. La mise en œuvre d'une politique spécifique, en apportant des réponses ciblées aux problématiques de ces secteurs, permet de préserver et développer le vivier des compagnies et artistes franciliens, de renforcer leur travail et leur présence sur le territoire.

Deux dispositifs ont été adoptés :

**- Une aide à projet « arts de la rue et de la piste »**

L'aide à projet a vocation à soutenir des projets originaux et innovants mêlant nécessairement création et diffusion, en lien avec un ou plusieurs partenaires.

**- Une aide à la résidence territoriale « arts de la rue et de la piste »**

L'aide à la résidence territoriale a pour objectif de favoriser les partenariats entre compagnies et collectivités locales ou lieux institutionnels afin d'accueillir des compagnies et artistes en résidence.

> **Le soutien aux réseaux culturels franciliens : 0,700 M€**

Le soutien aux réseaux est une aide au fonctionnement qui permet à des associations de mener un travail culturel de mise en commun de la programmation, de la communication, des achats, de la production artistique, de la diffusion, des formations, des modes de gestion, le tout devant agir au niveau francilien. Les réseaux sont remarquables à l'échelon régional, par l'ampleur du regroupement ou par le caractère innovant ou inédit de leurs formes d'interventions et proposent une offre de mutualisation de moyens efficace et pertinente pour les adhérents. Les réseaux soutenus par la Région travaillent dans tous les champs artistiques, avec cependant, une forte dominante des réseaux de musiques actuelles.

> **L'aide au développement des Clubs théâtre dans les lycées : 0,200 M€**

Le dispositif des clubs théâtre dans les lycées et CFA franciliens vise à favoriser l'accès à la culture des jeunes. Il a pour vocation de favoriser les initiatives des lycéens et apprentis franciliens autour de la pratique théâtrale, de développer leur savoir et leur capacité créative dans le cadre d'un groupe, de permettre la création et assurer l'accompagnement de Clubs théâtre au sein des lycées et CFA franciliens, d'amener les jeunes à devenir autonomes dans l'organisation, l'animation et la gestion de cette activité.

> **Mesure nouvelle « Avignon près de chez vous » : 0,300 M€**

Afin de renouveler le partenariat de la Région Ile-de-France avec le Festival d'Avignon et d'assurer une diffusion plus large auprès des franciliens, il est proposé de soutenir en production des créations d'artistes franciliens accueillis dans le festival IN, et de soutenir dans la continuité leur diffusion dans des lieux franciliens qui pourront accueillir ces pièces à la rentrée suivante. Le programme « Lycéens et apprentis en Avignon » se situera dans la continuité.

**Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts de la scène**

<b>OA</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>ARCADI - EPCC des arts de la scène et de l'image</b>	<b>5 800 000</b>	<b>5 200 000</b>
<b>ARIAM</b>	<b>1 136 000</b>	<b>937 000</b>
<b>Chœur Vittoria</b>	<b>300 000</b>	<b>284 000</b>
<b>FIF - Festival d'Ile-de-France</b>	<b>1 567 000</b>	<b>1 567 000</b>
<b>ONIF - Orchestre national d'Ile-de-France</b>	<b>8 200 000</b>	<b>8 350 000</b>
<b>Total</b>	<b>17 003 000</b>	<b>16 338 000</b>

> **Etablissement public de coopération culturelle des arts vivants et de l'image ARCADI, 5,200 M€**

ARCADI, organisme associé de la Région dédié à la diffusion des arts de la scène dans le domaine théâtral, lyrique et chorégraphique (avec un volet d'action en faveur de l'art numérique), développe, d'une part, les actions du Centre de ressource et de conseil, en particulier auprès des compagnies franciliennes et, d'autre part, des aides à la création et à la diffusion. Ces missions s'inscrivent dans une articulation optimisée entre la Région, la DRAC, et l'organisme dans le cadre d'une convention d'objectifs tripartite.

Pour 2016, la convention signée entre ARCADI, la DRAC et la Région actant le cadre dans lequel doit s'inscrire le projet de l'établissement devrait être finalisée avec une mise en œuvre des propositions dans le but d'être plus efficient dans l'accompagnement et le conseil aux compagnies franciliennes.

« Passeurs d'image », mis en œuvre par cet EPCC, est un dispositif d'éducation à l'image qui s'adresse en priorité - sur du hors-temps scolaire - à des publics « ayant des difficultés d'accès au cinéma, pour leur proposer une offre diversifiée de films, pour les aider à mieux se situer vis-à-vis de l'image, pour créer du lien social sur les territoires, pour promouvoir la diversité culturelle et lutter contre les discriminations, tout en contribuant à la formation des partenaires relais sur le terrain ».

Par ailleurs, ARCADI continue la mise en œuvre et le pilotage du dispositif des médiateurs culturels pour initier et soutenir la réalisation de projets culturels dans les lycées, en accompagnant les jeunes et les enseignants dans leurs démarches.

Au regard du modèle économique proposé par l'EPCC, et de l'ensemble des éléments évoqués ci-dessus la dotation est calibrée à 5,200 M€.

### **> Orchestre national d'Ile de France : 8,350 M€**

L'Orchestre est un des organismes associés de la Région, opérateur fort, dont le projet artistique est unique dans le paysage des orchestres nationaux. Il assure une mission de service public, opérant sur l'ensemble du territoire francilien.

L'association s'est imposée au rang des grands ensembles franciliens et français par la qualité de ses musiciens et avec l'arrivée du directeur musical Enrique Mazzola. Depuis 2012, l'orchestre invite de jeunes chefs et/ou solistes de talents, renouvelant ainsi son répertoire.

Avec une centaine de concerts par an en Ile-de-France et à Paris, il remplit sa mission de service public de diffusion de la musique classique sur le territoire, afin d'être au plus près des Franciliens.

La force de l'Orchestre s'appuie en particulier sur les actions culturelles et les opérations de sensibilisation menées depuis plusieurs années, en lien avec la diffusion de concerts. Véritable laboratoire, il développe des actions éducatives ambitieuses : ateliers, rendez-vous avec les artistes, concerts éducatifs et spectacles musicaux, qui visent à donner le goût et la connaissance du répertoire symphonique au plus grand nombre.

Depuis 2015, l'ONDIF est associé à la Philharmonie de Paris pour plusieurs concerts dans la saison et des actions d'éducation artistique.

La Région a décidé de le soutenir à hauteur de 8,350 M€ pour 2016 compte tenu de l'évolution de ses activités.

### **> Festival d'Ile-de-France : 1, 567 M€**

Le Festival d'Ile-de-France présente dans différents lieux du patrimoine francilien, tant en zone rurale qu'urbaine, et répartis sur les huit départements, des concerts portant sur des répertoires musicaux très variés, allant des musiques anciennes à la musique contemporaine, des musiques du monde aux musiques actuelles. Ces concerts font l'objet de commandes à des artistes et sont accompagnés, le cas échéant, d'actions de sensibilisation et de développement des publics (visites, conférences, master classes, actions à destination des scolaires, résidences artistiques auprès des musiciens et chanteurs amateurs).

### **> Chœur régional Vittoria d'Ile-de-France : 0,284 M€**

Le Chœur régional Vittoria remplit une mission de diffusion et de formation auprès des amateurs dans le domaine de la pratique vocale.

Chœur de haut niveau, sa notoriété repose notamment sur celle de son chef, Michel Piquemal, et du chef associé Boris Mychajliszin, ainsi que sur l'engagement des chanteurs amateurs. Depuis quelques années, des partenariats originaux ont été noués dans le cadre de productions importantes, drainant un public national et international. La ligne artistique du Chœur s'appuie sur la mise en lumière de compositeurs méconnus.

Il collabore régulièrement avec l'Orchestre National d'Ile-de-France. Le Chœur est également sollicité pour des prestations à l'étranger. Par ailleurs, le Chœur continue de déployer sa discographie.

### **> ARIAM, Association régionale d'informations et d'animation musicale : 0,937 M€**

L'ARIAM est l'un des organismes « ressources/réseaux » de la Région qui remplit une mission de conseil et d'expertise auprès des professionnels qui encadrent les amateurs. L'association a beaucoup œuvré ces dernières années pour le développement de ce niveau d'expertise, aujourd'hui reconnu sur le territoire, notamment par les collectivités territoriales.

L'association s'est dotée d'un nouveau projet formalisé en réaffirmant sa vocation régionale de centre de ressources et de référence pour le développement des pratiques professionnelles en direction des amateurs, en complémentarité avec les politiques culturelles menées en Ile-de-France. Elle s'inscrit dans un véritable rôle d'information et de conseil artistique et technique, tout en favorisant des rencontres pédagogiques, des actions pilotes (commandes, création, improvisations) et de la formation continue.

Trois axes de développement sont identifiés comme prioritaires : les musiques et danses du monde, les musiques amplifiées et la formation professionnelle continue.

Le renouvellement du parc instrumental, soutenu par le Conseil régional, tout comme la réalisation des actions de développement (formation, rencontres), confirme l'association dans son rôle de pôle de référence pour les professionnels de la musique et de la danse chargé d'un projet pédagogique, mais également des collectivités locales en charge des équipements de formation comme les conservatoires. Ce développement a par ailleurs permis à l'ARIAM d'augmenter ses ressources propres, en particulier par les formations destinées aux professionnels.

### **Action : Développement de la permanence artistique**

Cette action est dotée de **11,270 M€** d'autorisations d'engagement.

Initié par la délibération-cadre du 23 juin 2005 relative aux aides culturelles, le conventionnement en permanence artistique et culturelle (PAC) est l'outil phare de l'intervention régionale dans le domaine du spectacle vivant. Fondé sur la prise en compte des processus associant la création, sa diffusion et son appropriation par la société, ce dispositif soutient les projets qui visent à transformer les pratiques artistiques afin de susciter de nouveaux modes de rencontre entre les populations et les œuvres. La Région est devenue un acteur essentiel de ce secteur important pour l'attractivité et le rayonnement de l'Île-de-France.

En novembre 2010, une Commission pour la permanence artistique et culturelle a été créée, composée de 6 élus et de 6 professionnels. Elle se réunit à l'occasion des nouvelles demandes de conventionnement et des renouvellements en fin de période triennale.

Le dispositif concerne tous les champs esthétiques du spectacle vivant. L'aide régionale est un soutien à la rémunération du travail des créateurs, des interprètes et des techniciens pour favoriser le développement et la réalisation des projets artistiques en vue de leur diffusion et de leur enracinement auprès des publics dans les territoires. Tous les projets développent un volet d'actions culturelles au plus près des publics franciliens.

Les conventions de Permanence artistique et culturelle font l'objet d'une évaluation interne en fin de convention afin de mesurer l'impact, l'efficacité et l'efficience du projet et préparer les décisions de l'exécutif quant aux évolutions à apporter, ainsi qu'au financement proposé en cas de renouvellement de convention. Les caractéristiques proprement artistiques des projets réalisés, de même que celles du territoire sur lequel se développe chacun d'entre eux, sont mises en relation avec sept critères quantitatifs.

### **Programme : Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques**

#### **Action : Soutien aux manifestations d'arts plastiques**

Cette action, dotée de 1,630 M€ d'autorisations d'engagement et de 1,070 M€ en crédits de paiement, est encadrée par les dispositifs des aides aux manifestations, des aides aux réseaux, et de manière complémentaire par le dispositif des aides à la création et à la diffusion numérique. Il s'agit d'un secteur sur lequel la Région entend établir une priorité renouvelée, et affirmer ainsi son soutien à un champ artistique porteur de création et d'émergence de nouveaux talents s'exprimant sur des esthétiques renouvelées.

- **Aides aux manifestations : 1,390 M€**

L'intervention de la Région permet de valoriser la cohérence et la qualité de l'offre de diffusion des œuvres contemporaines sur le territoire, en partenariat avec l'Etat et les villes. L'implication de la Région dans le domaine de l'art contemporain et de la création visuelle est structurante pour les lieux de diffusion permanents sur le territoire et pour les initiatives qui valorisent des partenariats locaux, et induisent de la production d'œuvre et un soutien direct aux artistes.

Dans une région qui concentre le plus grand nombre d'artistes au niveau national, dans un milieu où la précarité est largement répandue (les artistes plasticiens ne sont pas éligibles à l'intermittence), les moyens restent essentiels pour accompagner structurellement les lieux de diffusion, des actions culturelles et de manière plus conséquente des opérations d'envergure régionale sur le territoire. Rappelons également que la pratique artistique sur ce champ est une discipline qui concentre de plus en plus de projets associant d'autres modalités d'expression artistique.

Le Musée Passager, manifestation itinérante et éphémère en Ile-de-France, valorise également la création contemporaine sur le territoire et offre aux franciliens, en partenariat avec les collectivités et les professionnels, une vitrine de l'art contemporain accessible au plus près de leur territoire. Après Saint-Denis, Evry, Mantes-la-Jolie et Val d'Europe en 2014, Alfortville, Cergy-Pontoise et Meaux en 2015, le Musée Passager s'implantera à Bondy, Cachan et Boulogne-Billancourt, entre avril et juin 2016. Cette manifestation propose une programmation partagée entre les territoires autour d'œuvres d'artistes confirmés et de jeunes artistes. Installé au cœur de l'activité humaine et des passages quotidiens, le musée passager déclinera une nouvelle vision de l'art en privilégiant, l'accessibilité et la convivialité. La thématique de la saison 2016 est l'Homme éponge, illustration de la grande capacité d'adaptation de l'être humain et du rapport sensible qu'il entretient avec son environnement. Cette année, la Région permet également à trois artistes de produire des œuvres inédites, en résidence dans six lycées et CFA. Les lycéens et les apprentis prennent part à l'élaboration du projet de l'artiste et sont associés à la fabrication de l'œuvre, tout en mobilisant leurs apprentissages (électronique, textile, coulage de béton...).

- **Mesure nouvelle : « Le Louvre près de chez vous » : 0,240 M€**

Il est proposé de mettre en place des **expositions itinérantes** à partir de la collection de l'artothèque du Musée du Louvre, composée de reproductions numériques d'œuvres d'art. Plus généralement, l'opération « Le Louvre près de chez vous » permettra de diffuser les œuvres des musées nationaux auprès du grand public, en priorité dans les territoires ruraux moins dotés en équipements culturels. Les implantations, au rythme de 3 par an, seront envisagées dans des lieux de grande fréquentation : gares, centres commerciaux, hôpitaux et établissements scolaires notamment.

### **Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts plastiques**

Le Fonds régional d'art contemporain, opérateur de la Région, est un des leviers d'intervention de la Région dans le domaine des arts plastiques. La politique régionale dans ce domaine est ainsi portée de manière structurante par l'action de soutien à la création, de diffusion et de médiation du Fonds régional d'art contemporain.

Cet organisme associé a pour objet l'acquisition et la diffusion d'œuvres d'art contemporain dans le but de soutenir la création, d'enrichir le patrimoine régional et de mettre en relation de nouveaux publics avec la création contemporaine dans le domaine des arts visuels.

Le FRAC est aujourd'hui propriétaire d'une collection de plus de 1 200 œuvres, témoignage des esthétiques de la création plastique des 20 dernières années : dessin, peinture, sculpture, photographie, installation, vidéo, design. Financées depuis l'origine à 100 % par la Région, ces acquisitions successives font de la collection du FRAC un atout remarquable pour les professionnels qui empruntent des œuvres pour la réalisation d'expositions. Les publics découvrent ainsi la réalité du travail des artistes qui constitue aujourd'hui un patrimoine et qui témoigne des courants de ce segment de la création contemporaine.

Avec le Plateau, son lieu d'exposition dans le 19ème arrondissement de Paris, le FRAC confirme son engagement dans la production des œuvres.

La dotation proposée pour 2016 est de **0,986 M€**.

L'association poursuit ses activités multi sites. En effet, au-delà du Plateau, le FRAC développe une programmation au Château de Rentilly. Ce nouveau lieu d'exposition offre depuis début 2015, une vitrine permanente à la collection du FRAC. Placé sous le commissariat artistique de Xavier Franceschi, directeur du FRAC, cette nouvelle place de l'art contemporain en Ile-de-France est située sur un domaine naturel et culturel de premier ordre. Cette dimension de la mission de diffusion des œuvres sur le territoire prend véritablement une nouvelle dimension originale et pertinente. Ce projet emblématique est également porté par la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire en Seine-et-Marne.

Cette dotation comprend un financement complémentaire qui permettra de poser les premières pierres d'une mesure **nouvelle de diffusion de la collection du FRAC** afin de la faire connaître au grand public, d'aller à la rencontre des franciliens sur leurs lieux de vie. Des expositions, au rythme de quatre en année pleine, seront ainsi présentées dans les gares.

## **Programme : Soutien à la création et à la diffusion numériques**

### **Action : Soutien à la création et à la diffusion numériques**

Cette action intervient en complémentarité des moyens alloués à la politique déployée en faveur des arts plastiques. Il ouvre une dimension « art visuel » de par la pluridisciplinarité des expressions et l'ouverture aux nouveaux médias.

Il s'agit pour la Région de poursuivre son soutien aux projets et structures ayant pour objectifs de démocratiser et valoriser auprès du grand public les nouvelles formes d'art dans le domaine de la création numérique et multimédia, mais également les formes hybrides de la création qui favorisent le décloisonnement des disciplines.

Que ce soit à travers des événements et/ou des expositions, les arts numériques permettent des propositions interactives sur le territoire conduites en lien avec les populations, ces projets interrogent les problématiques contemporaines (environnementales, économiques, sociales, éducatives) et sont autant d'occasions de rencontres et d'échanges entre les artistes, de transmission de savoirs et d'ouverture au monde.

La dotation proposée au titre de 2016 est de **0,617 M€**.

## **Programme : Aide au livre et à la lecture**

Premier bien culturel en poids économique, le livre reste une valeur sûre en temps de crise, même si on observe depuis quelques années une baisse du nombre des grands lecteurs et une relative désaffection des jeunes.

Conjoncturellement, après 5 années consécutives de tassement des ventes, 2015 a marqué pour le marché du livre une inversion de tendance avec une progression de l'activité globale de 1,8%. Cependant, la vente en ligne de livres papiers continue d'éroder la part de la librairie traditionnelle et cette embellie n'a pas bénéficié aux librairies les plus modestes. Dans ce contexte, l'intervention régionale participe à la dynamique du secteur. Par son soutien à la librairie et à l'édition, elle garantit le maintien des grands équilibres de cette industrie culturelle et favorise le bouillonnement créatif essentiel à sa vitalité. Le soutien à la création et à l'émergence des jeunes talents s'incarne par le programme régional de résidences d'écrivains et par l'aide aux revues. Mais aussi, par son aide aux manifestations littéraires et ses actions pour les lycéennes et les lycéens, la Région s'engage pour que tous les Franciliens, et notamment les plus jeunes, aient accès au livre et à la lecture. L'attention au rééquilibrage territorial constitue le fil rouge de ses interventions.

En 2016, **une nouvelle mesure est mise en œuvre, visant à installer des « Boîtes à livres » dans les gares franciliennes**. Cette action est dotée d'une enveloppe de 0,185 M€ en autorisation d'engagement.

Un budget d'un total de **3,987 M€** permettra d'affecter 2,941 M€ en faveur des actions portées par la Région et de ses dispositifs d'aides ainsi que 1,046 M€ en faveur de l'organisme associé le MOTif.

### **Action : Aide à la lecture publique et à la création littéraire**

Sur 2016, cette action est dotée d'une enveloppe de **2,941 M€** en autorisations d'engagement.

> **Les actions interprofessionnelles** visent à fédérer les professionnels du livre autour de projets à l'échelle de la Région.

Construit en lien avec l'Unité Communication, le partenariat de la Région avec le Salon du livre est un événement clé pour la politique du livre. Il en porte les valeurs :

- le soutien à la créativité et l'innovation à travers l'accueil d'une centaine d'éditeurs indépendants et de revues, des rencontres avec des auteurs ;

- la priorité faite au jeune public, notamment lycéen, à travers l'offre de chèques-lire aux classes inscrites pour une visite du Salon, un grand forum réunissant les 1 000 lycéens participant au Prix littéraire des lycéens.

En prolongement du Salon, la Quinzaine de la librairie pour les lycéens permet à 40 classes de lycéens de rencontrer 40 auteurs dans 40 librairies réparties sur tout le territoire francilien. Ces jeunes sont dotés de chèques-lire, ainsi que ceux des 40 autres classes participant à la sixième édition du Prix littéraire des lycéens, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle. Dans une logique d'éducation culturelle, cette action prévoit, outre la lecture des livres en compétition, des rencontres avec des auteurs, des visites de librairies et de bibliothèques, des forums départementaux, etc.

Dans le but de rendre lisible le programme régional de résidences d'écrivains, la Région poursuivra son partenariat avec un site Internet littéraire.

Sur la base d'expériences menées dans d'autres villes et des régions européennes, la Région va mettre en place, en lien avec les bibliothèques, l'installation de boîtes d'échange de livres dans les gares.

### **> Aides aux actions collectives**

L'aide régionale vise à encourager les initiatives associant plusieurs professionnels du livre, pour des actions communes ou la création d'outils professionnels mutualisés.

### **> Aides à la librairie**

Point nodal de la chaîne du livre, la librairie joue un rôle essentiel pour faire vivre la création littéraire. Elle permet la prise de risque éditoriale et sa diffusion grâce à son important travail de prescription. En outre, elle joue un rôle d'acteur culturel sur les territoires.

Les aides régionales s'articulent autour de 2 dispositifs :

- l'ADELIC : fondée en 1987 sur l'initiative d'éditeurs, l'Association pour le Développement de la Librairie de Création intervient pour des aides à la création de librairies, au déménagement, rachat, pour les travaux d'agrandissement, la restructuration des fonds propres et des fonds de roulement. La subvention régionale permet de renforcer et de territorialiser son intervention, notamment à travers des services de conseils et de tutorats ;

- l'aide au fonds et à l'animation : il s'agit pour la Région d'aider directement sur le volet culturel de l'activité de la librairie, soit à la création ou au développement d'un fonds de livre ; soit aux actions d'animations.

### **> Aide à l'édition**

Le dispositif d'intervention régionale prévoit 2 formes de soutien :

- une aide aux projets éditoriaux exceptionnels visant à accompagner les prises de risque éditoriales, telles que la création d'une collection, etc ;
- une aide aux actions culturelles favorisant la diffusion des éditeurs.

### **> Aide aux revues**

Il s'agit d'une aide régionale au fonctionnement des revues du champ artistique et littéraire destinée à assurer leur permanence et leur développement, ainsi qu'une aide aux projets visant à accompagner la création de nouvelles revues, une publication exceptionnelle ou des actions culturelles, des rencontres, etc.

### **> Vie littéraire**

Les aides à la vie littéraire se répartissent sur 2 dispositifs :

- des subventions aux projets : la Région accompagne des organismes développant des actions en

faveur du livre et de la lecture, autour de projets originaux concernant plus spécifiquement des publics franciliens ;

- il s'agit de soutenir des manifestations et actions littéraires d'envergure régionale, de type salons du livre, festivals et rencontres littéraires, etc.

Sont privilégiées les actions construites au sein de la chaîne du livre, axées sur la présence des auteurs et des éditeurs.

### > **Programme régional de résidences d'écrivains**

L'aide régionale vise à associer un auteur à un lieu autour d'un projet les réunissant, dans une dimension à la fois d'aide à la création littéraire, et de soutien à des actions permettant de développer des formes de rencontres et de partages autour des écritures contemporaines. L'auteur reçoit une bourse d'aide à la création, pour une durée de 2 à 10 mois, et le lieu, le cas échéant, une subvention pour mener à bien le projet.

#### **Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du livre et de la lecture**

Au titre du budget 2016, il est proposé de doter le MOTif d'une enveloppe de **1,046 M€**.

Observatoire du livre et de l'écrit, le MOTif produit des études dans les domaines touchant au livre et à la lecture. Il remplit également une mission de centre de ressources, à travers son site Internet et des services de conseils juridiques. Une étude est notamment prévue sur « Les lecteurs franciliens et la mobilité ». Sont également envisagées des actions de promotion de l'édition indépendante. L'association poursuivra également sa présence sur des salons en France et à l'étranger.

### **Programme : Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel**

#### **Action : Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle**

La proposition de dotation permettra de maintenir une intervention forte sur les dispositifs d'éducation à l'image et d'assurer la poursuite des différentes interventions en faveur des manifestations et réseaux.

#### > **Education à l'image : 1,000 M€**

##### Lycéens et apprentis au cinéma :

Dispositif national d'éducation à l'image, dans lequel toutes les régions métropolitaines sont engagées, Lycéens et Apprentis au cinéma a pour objectif de développer chez les élèves une culture cinéphile et une approche critique des œuvres cinématographiques.

Mis en œuvre en Ile-de-France, avec l'aide des rectorats, le dispositif régional est conduit par la Région, qui en a confié la coordination, par marché public, au groupement ACRIF/CIP, en partenariat avec le CNC et la DRAC Ile-de-France, et en étroite collaboration avec l'Education nationale et les exploitants de salles de cinéma.

Les inscriptions 2015-2016 concernent 1657 classes et plus de 45 000 lycéens et apprentis en Ile-de-France. A noter qu'une procédure de régulation des inscriptions est toujours en œuvre afin de garantir l'aspect qualitatif et le contenu culturel du dispositif.

Comme cela a été le cas les années précédentes, un film bénéficiaire du soutien de la Région Ile-de-France est inclus dans les films proposés aux jeunes et à leurs encadrants. Il s'agit cette année du film d'Agnès Varda, *Les plages d'Agnès*.

##### Accompagnement à la mise en œuvre de Ciné-clubs dans les lycées :

L'année scolaire 2015-2016 a permis à cette récente action d'éducation à l'image de s'ancrer dans le paysage scolaire des jeunes Franciliens. Ce dispositif propose à des lycéens, par l'intermédiaire d'un accompagnement adapté, de disposer des outils nécessaires pour mettre en œuvre ou développer des ciné-clubs dans leur lycée.

Le maintien de la dotation en 2016 permettra de consolider cette politique en touchant une cinquantaine d'établissements répartis sur tout le territoire francilien.



> **Soutien aux manifestations et réseaux cinématographiques : 1,175 M€**

Conformément à la délibération du 5 avril 2001 sur la politique régionale en faveur du cinéma, plusieurs dizaines de festivals, manifestations et réseaux cinématographiques sont soutenus par la Région chaque année dans le but de compléter l'intervention régionale, de contribuer à la diversité de l'offre cinématographique et de participer à l'élargissement du public, parfois par le biais de partenariats institutionnels.

La progression de la dotation proposée sur le volet « actions culturelles » permettra de soutenir activement les structures travaillant sur la diffusion du cinéma dans toute sa diversité sur tout le territoire francilien et les opérations à réelle envergure régionale. Une attention particulière sera portée à l'action culturelle et à la dimension réseau, principal vecteur démultiplicateur de diffusion des œuvres de création auprès des publics franciliens. Par ailleurs, l'effort engagé en 2013 et 2014 en direction des manifestations intégrant un volet spécifique d'accompagnement des jeunes artistes et d'insertion professionnelle sera maintenu afin de favoriser l'émergence de nouveaux talents.

> **Communication et Promotion : 0,025 M€**

Cette action permet le suivi et la valorisation par la Région de ses actions en faveur du cinéma, notamment des productions aidées dans le cadre du Fonds de soutien et de l'aide après réalisation, avec par exemple l'organisation de projections de ces films, les déplacements et la participation à des festivals où figurent des œuvres soutenues ainsi qu'à des rencontres professionnelles.

**Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du cinéma**

Cette action est dotée de **0,928 M€** d'autorisations d'engagement.

Depuis 2004, l'EPCC Commission du Film d'Ile-de-France intervient en complément des dispositifs régionaux en faveur du cinéma, afin d'assurer la promotion de la filière cinématographique et audiovisuelle francilienne, de proposer et d'apporter des services d'accueil de tournage aux productions cinématographiques et audiovisuelles nationales et internationales.

La dotation proposée permettra à l'organisme de fonctionner de manière satisfaisante tout en se recentrant sur ses missions principales.

Le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) permettra d'assurer en 2016 une bonne articulation avec la politique régionale et une évaluation fine de ses actions.

**Action : Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle**

- Fonds de Soutien cinéma et audiovisuel 4,694 M€

La durée de réalisation des projets soutenus (qui s'étalent sur plusieurs années) et leur caractère amortissable (il s'agit d'investissement dans des œuvres qui sont des produits amortissables qui figurent ensuite dans les actifs des bénéficiaires) répondent à la définition comptable des subventions d'investissement. Il a donc été décidé de basculer les crédits du dispositif en Investissement. Cependant, en 2016, les aides attribuées au titre de ce dispositif seront encore pour partie affectées en fonctionnement, pour permettre d'assurer la transition nécessaire au calage fin relatif aux questions administratives et juridiques posées par cette évolution. C'est pourquoi une partie des crédits est maintenue en fonctionnement.

- Aide à l'écriture de scénario 0,400 M€

Le dispositif d'aide à l'écriture de scénario, créé en juin 2012, a 2 objectifs : favoriser la création et l'émergence de nouveaux scénaristes, développer une relation vivante du public à la création artistique sur le territoire francilien au travers d'ateliers-rencontres.

Des ajustements ont été adoptés en 2014 (délibération n° CR 10-14 du 13 février 2014) qui visaient : à faciliter l'accès du dispositif aux auteurs émergents et aux œuvres de courte durée ; à optimiser le fonctionnement des rencontres avec le public dans le cadre des ateliers et à limiter le cumul des aides

publiques et reconnaître le statut de co-auteur.

En 2015, le dispositif d'Aide à l'écriture de scénario a été placé sous le régime de la nouvelle réglementation européenne (délibération CR 46-15 du 10 juillet 2015). Cette soumission n'emportait aucune modification des dispositions de son règlement.

Le dispositif permet ainsi d'accorder chaque année à une vingtaine d'auteurs débutants et confirmés une bourse d'aide pour l'écriture d'un scénario. Il est ouvert à tout type de projet de scénario cinématographique, audiovisuel ou multimédia (animation, fiction, documentaire - court ou long métrage, séries). En contrepartie, l'auteur s'engage à mettre en œuvre un projet d'atelier-rencontre au sein d'une structure d'accueil francilienne. Le projet doit favoriser l'échange avec les publics par la mise en place d'actions de partage (ateliers d'écriture, projections-débats, lectures publiques...) autour de la création sur une durée de 3 à 6 mois.

Un accompagnement individualisé par des scénaristes en activité est proposé aux auteurs débutants soutenus. Son coût est d'environ 30 000 € pour l'année. L'objectif de cet accompagnement est de renforcer leur insertion dans le réseau des professionnels du secteur et de favoriser l'éventuelle concrétisation de leurs scénarios en films.

Le maintien de la dotation en 2016 permettra d'assurer un fonctionnement pérenne de ce dispositif récent et de répondre aux sollicitations de plus en plus nombreuses des auteurs tout en garantissant un taux de sélectivité raisonnable (autour de 20%). Il pourra ainsi contribuer activement à l'une des priorités du programme du nouvel Exécutif consistant à développer la filière de scénaristes en Ile-de-France.

### **Action : Aide après réalisation**

Cette action est dotée de 0,700 M€ d'autorisations d'engagement.

Depuis 2006, date d'adoption par la Région d'une aide à la post-production, ce dispositif a connu plusieurs réformes visant, d'une part, à garantir son adaptation au secteur de la finalisation/post-production, où les évolutions technologiques sont constantes et rapides, et, d'autre part, à répondre aux attentes de la profession sur l'accompagnement de projets peu financés. Le dispositif a été réformé le 10 juillet 2015 (n°CR46-15) pour assurer sa conformité avec la nouvelle réglementation européenne et garantir l'équité entre les projets reçus : ouverture aux sociétés de production européennes, prise en compte des dépenses après réalisation, modification du calcul du seuil de financement acquis.

Aujourd'hui, ce dispositif régional bénéficie d'une forte notoriété et est parfaitement identifié par les professionnels qui le sollicitent de plus en plus fréquemment, notamment en raison des difficultés qu'ils rencontrent pour le financement des films. Il atteint ses objectifs visant à favoriser la circulation/diffusion d'œuvres artistiquement ambitieuses et économiquement fragiles. Sur les 19 projets de longs métrages soutenus en 2015 par exemple, 12 ont déjà pu être montrés au public grâce à une sortie en salles et à des projections dans les plus grands festivals internationaux.

La baisse de la dotation régionale devrait néanmoins permettre d'assurer un fonctionnement en adéquation avec l'ambition de cette politique de soutien destinée à favoriser la diversité de la création et l'émergence de nouveaux talents.

Comme pour le dispositif exposé ci-dessus, et pour des raisons similaires, le transfert des aides attribuées actuellement en section de fonctionnement sera étudiée.

### **Programme : Soutien culturel pluridisciplinaire**

#### **Action : Soutien aux fabriques d'art et de culture**

Cette action est dotée de **1,887 M€** d'autorisations d'engagement.

Depuis 2012, le dispositif des « Fabriques de culture » accompagne des espaces de travail indépendants dédiés principalement à la création artistique et culturelle, à l'expérimentation et à la recherche. Ces lieux font écho à ce qui s'est dénommé, dans les années 2000, les « nouveaux territoires de l'art ». L'ensemble des champs de la création artistique peut y être représenté afin de favoriser croisements et nouvelles formes de création. Une Fabrique doit faire valoir un projet artistique cohérent et ambitieux,

avec un axe fort sur l'accompagnement des artistes et de leur projet, en particulier par la mise à disposition de moyens matériels mais également par le compagnonnage et la transmission des savoirs. La rencontre avec les publics est essentielle : elle s'effectue par la présentation des chantiers de création et par des actions liées au processus de création pour lier chaque Fabrique à son territoire dans une dynamique relationnelle.

Aujourd'hui, 39 structures sont intégrées au dispositif des fabriques. En 2016, 15 structures sont en renouvellement triennal.

### **Action : Education artistique des lycéens**

La Région entend réaffirmer son engagement fort en faveur de l'éducation artistique et culturelle. Il est donc proposé de développer une nouvelle offre d'accompagnement à la culture pour les jeunes Franciliens des lycées et des CFA. Il s'agit de repenser les différents dispositifs régionaux en déclinant un programme de propositions touchant l'ensemble des champs artistiques (livre, patrimoine, arts plastiques, spectacle vivant et cinéma). Ce programme comprendrait notamment d'offrir un accès renforcé à la pratique musicale (soutien à la création de band, groupes musicaux, etc.) comme à la connaissance et la pratique des arts plastiques.

Après avoir établi un état des lieux des dispositifs existants au sein du conseil régional, il s'agit de construire en lien avec les rectorats franciliens, un programme d'éducation artistique dans les lycées et CFA qui serait mis en œuvre pour la rentrée 2016/2017.

Il s'agit d'être pro actif dans le domaine de l'éducation artistique avec une offre cohérente, qui soit plus lisible pour les jeunes, leurs parents et les partenaires dont l'Education nationale. En affirmant ainsi le rôle primordial de la culture dans l'éducation des jeunes, la politique régionale contribue à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances de manière concrète.

Une convention sera passée avec le FRAC Ile-de-France afin de mettre en place, dès la rentrée 2016, au sein des lycées et CFA franciliens des expositions itinérantes d'œuvres issues de la collection du FRAC et des résidences d'artistes.

Cette nouvelle action est dotée de **1,042 M€** d'autorisations d'engagement.

### **Action : Fonds Régional des Talents Emergents**

Il est proposé de créer un fonds dédié pour accompagner les projets de création de jeunes artistes. Le public-cible du dispositif sera les jeunes compagnies ou jeunes artistes de l'ensemble des disciplines artistiques de la culture et les jeunes artistes diplômés des écoles nationales supérieures.

Il s'agit d'aider à la professionnalisation et à l'insertion professionnelle des jeunes artistes qui ne parviennent pas à s'inscrire dans les cadres d'intervention publique existants, de renouveler les générations d'artistes, de soutenir l'innovation artistique et l'invention de nouvelles manières de créer.

Le fonds s'adresse aux créateurs de l'ensemble des disciplines artistiques. Deux catégories de projets seront distinguées :

- les premiers projets de création qui pourront permettre entre autre, un travail en lien avec les écoles, universités et CFA. L'appel à projet s'adresse à un public large, il conviendra cependant de formaliser les critères d'éligibilité.
- les projets de création de jeunes professionnels pour accompagner la professionnalisation d'artistes en début de parcours professionnel. L'appel à projet s'adresse à de jeunes artistes qui ont déjà quelques projets à leur actif, il conviendra là aussi de formaliser les critères d'éligibilité.

Pour valoriser les projets aidés et leur donner une visibilité auprès du grand public et des professionnels (programmateurs et journalistes), il pourrait être envisagé de les présenter à Avignon au moment du festival, dans un partenariat avec un lieu du festival off, puis en Ile-de-France en début de saison à la suite du festival.

Une enveloppe de **1,000 M€** d'autorisations d'engagement est proposée au BP 2016.

### **Action : Iles des chances**

Là encore, la Région entend accentuer ses interventions en faveur du soutien à des projets artistiques et culturels innovants portés par des artistes et acteurs émergents non repérés par les institutions par la mise en place d'une plateforme régionale de financement participatif « L'île des chances ».

Cette nouvelle proposition régionale, pourra être mise en œuvre via une plate-forme numérique de mécénat participatif dédiée à la création artistique et à la découverte culturelle. Une page Web dédiée, « L'île des chances », pourrait être créée soit sur le site de la Région soit sur le site de l'opérateur rendant l'initiative régionale visible et identifiable.

Cette action est dotée de **0,115 M€** d'autorisations d'engagement.

### **Programme : Projets transversaux**

#### **Action : Projets transversaux**

Cette action n'est pas reconduite au titre du BP 2016.

## **313 - Patrimoine**

### **Programme : Développement du patrimoine en région**

#### **Action : Connaissance et diffusion du patrimoine**

Cette action est dotée de **0,336 M€** d'autorisations d'engagement.

Les actions de valorisation du patrimoine francilien sont menées à partir des recherches conduites par le service : publications d'ouvrages, éditions multimédia, expositions, événementiel, actions de valorisation in situ sur les territoires. Ils permettent également de consolider les missions obligatoires de l'Inventaire telles que définies dans le protocole de décentralisation par certaines prestations pointues non disponibles au sein du service en cartographie, en photographie, en graphisme, en numérisation, ou encore en expertises diverses.

#### **> Mesure nouvelle : Politique de valorisation du patrimoine en concertation avec les collectivités, Label patrimoine Ile-de-France: 0,050 M€**

Cette nouvelle mesure accompagnera en priorité le patrimoine rural (étude historique, expertise technique, valorisation) ainsi que la mise en réseau des patrimoines franciliens sous forme de circuit, d'expositions ou de communication regroupée. La mise en place de ce nouveau label doit se faire en étroite concertation avec les acteurs et les partenaires du champ patrimonial.

#### **> Mesure nouvelle : Programme thématique de connaissances des patrimoines 0,050 M€**

L'ensemble des recherches repose sur les chercheurs de l'Inventaire secondés par des étudiants en formation. Ce programme permettra de communiquer sur la progression de ces recherches en lien avec les territoires : reportages en ligne, signalétique, flyer....

#### **> Politique éditoriale : 0,095 M€**

Le redéploiement de la politique éditoriale entre le papier et le numérique va conduire à la mise en place progressive d'un inventaire dématérialisé, facilement consultable en ligne. Dès 2016, les actes des journées d'étude seront publiés en ligne à titre d'exemple.

### > **Expositions : 0,011 M€**

Afin de donner davantage de visibilité aux travaux de l'Inventaire et d'accompagner les collectivités dans la valorisation des patrimoines étudiés, il est proposé de soutenir certaines initiatives locales qui s'appuient sur les études et les photographies du service pour sensibiliser les habitants à leur patrimoine. Ces actions ont lieu le plus souvent dans une stratégie de développement touristique.

### > **Événementiel / journée d'étude : 0,033 M€**

En 2016, les visites en région arrimées aux structures de valorisation du patrimoine in situ seront développées en soutenant les initiatives locales pour les Journées du patrimoine et l'organisation de circuits de découverte de plusieurs sites.

La journée d'étude serait déconnectée des Journées du patrimoine et portera sur le patrimoine rural en réunissant les principaux acteurs afin de créer une plate-forme sur l'évolution du monde rural en Ile-de-France.

### > **Inventaires et recherches 0,097 M€**

En 2016, un chantier de numérisation des photographies conservées dans la photothèque sous forme des négatifs noirs et blancs sera lancé.

# **ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT**

## INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2016	Proposition d'AP pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
<b>903 - Culture, Sports et Loisirs</b>						
<b>31 - Culture</b>	<b>61,925</b>	<b>35,600</b>	<b>30,050</b>	<b>34,400</b>	<b>25,050</b>	<b>8,025</b>
<b>311 - Enseignement Artistique</b>	<b>5,435</b>	<b>1,000</b>	<b>1,600</b>	<b>2,000</b>	<b>2,400</b>	<b>0,435</b>
<b>Aménagement des structures d'accueil</b>	<b>5,435</b>	<b>1,000</b>	<b>1,600</b>	<b>2,000</b>	<b>2,400</b>	<b>0,435</b>
<b>HP311-001</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	5,435		1,600	1,600	2,000	0,235
échéancier des CP sur AP 2016		1,000		0,400	0,400	0,200
<b>312 - Activités culturelles et artistiques</b>	<b>44,063</b>	<b>30,885</b>	<b>23,930</b>	<b>26,200</b>	<b>18,300</b>	<b>6,518</b>
<b>Equipements culturels de diffusion et de création</b>	<b>26,777</b>	<b>6,755</b>	<b>11,780</b>	<b>13,000</b>	<b>7,900</b>	<b>0,852</b>
<b>HP312-002</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	26,183		10,000	10,000	6,000	0,183
échéancier des CP sur AP 2016		6,755	1,780	3,000	1,900	0,075
<b>PJ312-002</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,594					0,594
échéancier des CP sur AP 2016						
<b>Soutien à la création et à la diffusion numériques</b>	<b>4,607</b>	<b>1,800</b>	<b>2,600</b>	<b>2,500</b>	<b>1,000</b>	<b>0,307</b>
<b>HP312-007</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	4,603		2,600	2,000		0,003
échéancier des CP sur AP 2016		1,800		0,500	1,000	0,300
<b>CP312-007</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,004					0,004
échéancier des CP sur AP 2016						
<b>Actions en faveur du livre et de la lecture</b>	<b>12,679</b>	<b>2,330</b>	<b>4,550</b>	<b>5,700</b>	<b>4,400</b>	<b>0,359</b>
<b>HP312-008</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	12,679		4,000	5,000	3,500	0,179
échéancier des CP sur AP 2016		2,330	0,550	0,700	0,900	0,180
<b>Fonds d'investissement pour la culture</b>		<b>20,000</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>
<b>HP312-015</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016		20,000	5,000	5,000	5,000	5,000
échéancier des CP sur AP 2016						

## INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2016	Proposition d'AP pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
<b>313 - Patrimoine</b>	<b>12,427</b>	<b>3,715</b>	<b>4,520</b>	<b>6,200</b>	<b>4,350</b>	<b>1,072</b>
<b>Développement du patrimoine en région</b>	<b>12,427</b>	<b>3,715</b>	<b>4,520</b>	<b>6,200</b>	<b>4,350</b>	<b>1,072</b>
<b>HP313-004</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	10,873		3,120	4,500	3,200	0,053
échéancier des CP sur AP 2016		3,715	0,700	1,000	1,000	1,015
<b>PJ313-004</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	1,554		0,700	0,700	0,150	0,004
échéancier des CP sur AP 2016						
<b>TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT</b>	<b>61,925</b>	<b>35,600</b>	<b>30,050</b>	<b>34,400</b>	<b>25,050</b>	<b>8,025</b>
<b>Total des CP sur AP antérieures à 2016</b>	<b>61,925</b>		<b>22,020</b>	<b>23,800</b>	<b>14,850</b>	<b>1,255</b>
<b>Total des CP sur AP 2016</b>		<b>35,600</b>	<b>8,030</b>	<b>10,600</b>	<b>10,200</b>	<b>6,770</b>



## FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2016	Proposition d'AE pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
<b>933 - Culture, sports et loisirs</b>						
<b>31 - Culture</b>	<b>46,228</b>	<b>53,130</b>	<b>59,071</b>	<b>34,546</b>	<b>4,000</b>	<b>1,741</b>
<b>312 - Activités culturelles et artistiques</b>	<b>46,106</b>	<b>52,794</b>	<b>58,741</b>	<b>34,418</b>	<b>4,000</b>	<b>1,741</b>
<b>Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue</b>	<b>13,848</b>	<b>32,608</b>	<b>32,740</b>	<b>13,715</b>		<b>0,001</b>
<b>HP312-005</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	13,848		13,847			0,001
échéancier des CP sur AE 2016		32,608	18,893	13,715		
<b>Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques</b>	<b>1,040</b>	<b>2,616</b>	<b>2,056</b>	<b>1,600</b>		
<b>HP312-006</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	1,040		1,040			
échéancier des CP sur AE 2016		2,616	1,016	1,600		
<b>Soutien à la création et à la diffusion numériques</b>	<b>0,412</b>	<b>0,617</b>	<b>0,550</b>	<b>0,379</b>		<b>0,100</b>
<b>HP312-007</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,412		0,312			0,100
échéancier des CP sur AE 2016		0,617	0,238	0,379		
<b>Aide au livre et à la lecture</b>	<b>3,077</b>	<b>3,987</b>	<b>3,896</b>	<b>3,000</b>		<b>0,168</b>
<b>HP312-008</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	3,077		2,000	1,000		0,077
échéancier des CP sur AE 2016		3,987	1,896	2,000		0,091
<b>Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel</b>	<b>25,700</b>	<b>8,922</b>	<b>16,179</b>	<b>13,000</b>	<b>4,000</b>	<b>1,443</b>
<b>HP312-009</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	25,700		14,179	9,000	2,000	0,521
échéancier des CP sur AE 2016		8,922	2,000	4,000	2,000	0,922
<b>Fête des franciliens</b>	<b>0,016</b>					<b>0,016</b>
<b>HP312-011</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,016					0,016
échéancier des CP sur AE 2016						
<b>Soutien culturel pluridisciplinaire</b>	<b>2,008</b>	<b>4,044</b>	<b>3,320</b>	<b>2,724</b>		<b>0,008</b>
<b>HP312-013</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	2,008		2,000			0,008
échéancier des CP sur AE 2016		4,044	1,320	2,724		
<b>Projets transversaux</b>	<b>0,005</b>					<b>0,005</b>
<b>HP312-014</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,005					0,005
échéancier des CP sur AE 2016						

## FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2016	Proposition d'AE pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
<b>313 - Patrimoine</b>	<b>0,122</b>	<b>0,336</b>	<b>0,330</b>	<b>0,128</b>		
<b>Développement du patrimoine en région</b>	<b>0,122</b>	<b>0,336</b>	<b>0,330</b>	<b>0,128</b>		
<b>HP313-004</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,122		0,122			
échéancier des CP sur AE 2016		0,336	0,208	0,128		
<b>TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT</b>	<b>46,228</b>	<b>53,130</b>	<b>59,071</b>	<b>34,546</b>	<b>4,000</b>	<b>1,741</b>
<b>Total des CP sur AE antérieures à 2016</b>	<b>46,228</b>		<b>33,500</b>	<b>10,000</b>	<b>2,000</b>	<b>0,728</b>
<b>Total des CP sur AE 2016</b>		<b>53,130</b>	<b>25,571</b>	<b>24,546</b>	<b>2,000</b>	<b>1,013</b>

**2ème PARTIE :**

**BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015**

# **INVESTISSEMENT**

## TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>903 - Culture, Sports et Loisirs</b>	<b>34,100</b>	<b>19,374</b>	<b>23,000</b>	<b>22,708</b>
<b>31 - Culture</b>	<b>34,100</b>	<b>19,374</b>	<b>23,000</b>	<b>22,708</b>
<b>311 - Enseignement Artistique</b>	<b>2,500</b>	<b>1,829</b>	<b>0,800</b>	<b>0,651</b>
<b>Aménagement des structures d'accueil</b>	<b>2,500</b>	<b>1,829</b>	<b>0,800</b>	<b>0,651</b>
<i>HP311-001</i>				
Conservatoires et écoles de musique contrôlés	2,500	1,829	0,800	0,651
<b>312 - Activités culturelles et artistiques</b>	<b>27,812</b>	<b>10,897</b>	<b>19,607</b>	<b>18,839</b>
<b>Equipements culturels de diffusion et de création</b>	<b>16,812</b>	<b>6,824</b>	<b>13,767</b>	<b>11,043</b>
<i>HP312-002</i>	16,812	6,824	13,767	10,105
<i>PJ312-002</i>				0,938
Ateliers d'artistes	0,200	0,214	0,040	0,017
Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	13,912	5,795	9,227	8,225
Philharmonie de Paris			3,200	2,560
Aide aux lieux de fabrique	2,700	0,815	1,300	0,241
<b>Soutien à la création et à la diffusion numériques</b>	<b>3,650</b>	<b>2,261</b>	<b>2,040</b>	<b>1,976</b>
<i>HP312-007</i>	3,650	2,261	2,040	1,974
<i>CP312-007</i>				0,002
Soutien à la création et à la diffusion numériques	3,600	2,216	2,000	1,969
Soutien à la création et diffusion numériques				0,002
Aide à l'équipement des radios et télévisions locales franciliennes	0,050	0,045	0,040	0,005
<b>Actions en faveur du livre et de la lecture</b>	<b>7,350</b>	<b>1,812</b>	<b>3,800</b>	<b>5,820</b>
<i>HP312-008</i>				
Construction et aménagement de médiathèques	7,350	1,812	3,800	5,820
<b>313 - Patrimoine</b>	<b>3,788</b>	<b>6,648</b>	<b>2,593</b>	<b>3,218</b>

## TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Développement du patrimoine en région</b>	<b>3,788</b>	<b>6,648</b>	<b>2,593</b>	<b>3,218</b>
<i>HP313-004</i>	3,788	6,648	2,293	2,794
<i>PJ313-004</i>			0,300	0,424
Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art et enrichissement des collections publiques	0,183	0,110	0,150	0,102
Valorisation du patrimoine	2,800	6,086	2,000	2,146
Construction, rénovation et aménagement des musées	0,500	0,147	0,160	0,591
Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art pour le fonds régional d'art contemporain et à leur conservation	0,305	0,305	0,283	0,379
<b>TOTAL</b>	<b>34,100</b>	<b>19,374</b>	<b>23,000</b>	<b>22,708</b>
HP	34,100	19,374	22,700	21,344
PJ			0,300	1,362
CP				0,002

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## 903 - Culture, Sports et Loisirs

### 31 - Culture

#### 311 - Enseignement Artistique

##### Programme : Aménagement des structures d'accueil

En 2015, à peine la moitié des crédits inscrits au budget en autorisation de programme ont été affectées (56%).

##### Action : Conservatoires et écoles de musique contrôlés

La Région a contribué au financement de la construction, de la restauration et de l'extension des conservatoires à rayonnement communal, départemental ou régional agréés par l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication.

***En 2015, deux conservatoires ont bénéficié d'une subvention régionale, pour un montant total de 1,829 M€ :***

> **Orsay (91)** : le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) de la Vallée de Chevreuse fait partie du domaine de compétences de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (CAPS). Le futur conservatoire pourra offrir des locaux (notamment un auditorium) mieux dimensionnés et adaptés au développement des activités culturelles (musique, danse et théâtre).

> **Verrières-le-Buisson (91)** : Le conservatoire intercommunal actuel est situé en centre-ville, au sein du Centre culturel André Malraux. La nouvelle implantation permettra de développer de nouvelles disciplines comme les percussions, le jazz, les musiques anciennes. Au terme des travaux, il est prévu une augmentation des effectifs du conservatoire de 20 %, soit 500 élèves.

Concernant les crédits de paiement, leur consommation s'est élevée à 0,651 M€.

Ils ont permis d'assurer notamment le paiement des engagements régionaux pour les conservatoires de Puteaux (92), Houilles (78) et Romainville (93).

## 312 - Activités culturelles et artistiques

### Programme : Equipements culturels de diffusion et de création

60% des crédits inscrits en autorisation de programme n'ont pas été affectés.

#### Action : Ateliers d'artistes

Ce dispositif a permis d'aider notamment deux projets de création d'ateliers d'artistes :

> **Torcy (77)** : l'office public de l'habitat de Seine et Marne s'est engagé à créer 12 ateliers dont 2 ateliers-logements.

> **Arcueil (94)** : l'association le « 55 » basée à Arcueil est un collectif d'artistes composé de 12 personnes qui s'est investi dans la recherche d'un lieu commun de création et de partage autour des arts plastiques dans un bâtiment existant à réhabiliter.

Concernant les crédits de paiement, 0,017 M€ ont été mobilisés pour des ateliers d'artistes situés à Courdimanche (95).

#### Action : Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Cette action a permis de soutenir la construction, les travaux d'extension ou d'aménagement de différents types de lieux de diffusion et de création culturelle sur le territoire francilien.

**Sur cette action 5,795 M€ ont été affectés pour différents projets en 2015.**

Au titre du spectacle vivant, la dotation a permis d'aider 23 opérations, et notamment :

- les travaux de mise aux normes et d'amélioration de l'accueil du Théâtre de l'Athénée (75009),
- la rénovation du Théâtre de la Commune à Aubervilliers (93),
- la construction d'un campus culturel pour la création et la diffusion du spectacle vivant à Lieusaint (77),
- la réhabilitation des bains-douches de Gentilly (94) en centre culturel « le lavoir »,
- le réaménagement de l'abbaye de Maubuisson à Saint-Ouen-L'aumône (95), lieu de création artistique,
- les travaux d'aménagement de la Maison du Conte à Chevilly-Larue (94).

Concernant la rénovation et la modernisation des cinémas indépendants classés art et essai, 4 projets ont été aidés, en particulier les travaux d'aménagement, dont la conception bioclimatique et le bâti énergétiquement performant pour le cinéma « Les 7 Batignoles » à Paris (17<sup>ème</sup>) et les travaux d'accessibilité et d'aménagement pour les spectateurs et le public scolaire et périscolaire du cinéma « Les Toiles » à Saint-Gratien (95).

Ces 4 projets intégraient dans leurs travaux un volet accessibilité des salles aux personnes souffrant de handicaps.

Pour les arts visuels, le musée passager, pour sa deuxième édition, a été installé sur 3 sites franciliens : du 4 au 26 avril sur l'île au Cointre à Alfortville (94), du 4 au 24 mai dans le quartier Grand Centre de Cergy-Pontoise (95) et du 1<sup>er</sup> au 21 juin place Henri IV à Meaux (77).

Parallèlement, pour les arts visuels, quelques opérations d'aménagement ont permis de soutenir :

- le Musée en Herbe (75001) pour la rénovation de nouveaux locaux dont le loyer sera deux fois inférieur au loyer actuel,
- des travaux d'équipement du centre d'art et de recherche Bétonsalon (75013) permettant l'amélioration du système de chauffage ainsi qu'une mise aux normes en termes d'accessibilité de l'établissement recevant du public.

Concernant les crédits de paiement, le montant global mobilisé est de 8,225 M€. L'ensemble prend en compte les demandes de versement pour des opérations qui ont bénéficié d'affectations budgétaires lors de précédents exercices et non soldées à ce jour. Cela concerne notamment le cinéma Georges Méliès de Montreuil (93), le Plan II à Ris-Orangis (91), le théâtre des quartiers (CDN) dans la manufacture des œillets à Ivry-sur-Seine (94), le théâtre Jacques Carat à Cachan (94) et la construction d'une salle de spectacles à Rambouillet (78).



### **Action : Philharmonie de Paris**

Cet auditorium, dédié à l'accueil d'orchestres symphoniques, a vocation à conforter le rayonnement musical de Paris et de la Région en répondant au niveau des standards internationaux tant en termes de jauge que d'acoustique. La Philharmonie a ouvert ses portes le 18 janvier 2015.

La convention Philharmonie/Région adoptée en juillet 2009 (CP 09-745) prévoyait l'affectation de 20 M€ en plusieurs phases, la dernière ayant été réalisée en 2014. Cet important engagement financier comporte un certain nombre de contreparties et au premier chef, la présence forte de l'Orchestre national d'Ile-de-France (ONIF) au sein de l'établissement en tant qu'acteur de référence pour les projets éducatifs et la recherche de nouveaux publics, clé du succès de la Philharmonie.

Afin d'assurer le respect de cet engagement, l'ONIF bénéficie d'un rôle de partenaire associé en tant que formation de référence étroitement articulée au projet, comme ce sera le cas également pour d'autres orchestres de référence (le Concertgebouw d'Amsterdam, le London Symphony Orchestra et l'Orchestre de chambre de Paris). Cette formation symphonique francilienne dont le projet, et donc le cœur d'activité, est ouvert sur différents répertoires correspond bien au projet de la Philharmonie et à la mutation du paysage musical que représente la fin historique du classique à Pleyel. Les atouts de l'ONIF pour son intégration au projet de La Philharmonie porte sur sa capacité à se produire hors de Paris et à conquérir un public pour la nouvelle structure grâce à son répertoire et au développement d'actions culturelles, singularité et qualité reconnues en 2012 par le magazine anglo-saxon *Gramophone*.

En 2015, des crédits de paiement ont été mobilisés pour 2,560 M€. Le solde de cette opération soit 0,640 M€ sera mandaté en 2016.

### **Action : Aide aux lieux de fabrique**

Le dispositif de soutien aux lieux de fabrique comporte un volet investissement qui a pour objectif d'aider ces lieux de création artistique à réaliser les travaux nécessaires à leur rénovation, à l'amélioration de leur confort et à l'acquisition d'équipements matériels à usage collectif.

***A ce titre, 12 lieux ont bénéficié de dotations au titre de leur aménagement en 2015 pour un montant total de 0,815 M€.***

Dédiées plus particulièrement au spectacle vivant, neuf « Fabriques » ont bénéficié d'un engagement régional pour soutenir des projets dont le théâtre de l'Echangeur avec la compagnie Public chéri pour des travaux d'aménagement et de mise en cohérence des locaux du site, à Bagnolet (93) et Nil Admirari à Saint-Ouen-L'Aumône (95), lieu de fabrique des Arts de la Rue et du Cirque francilien qui a engagé des travaux de restructuration des espaces de répétitions, de vie collective et de bureaux.

Trois « Fabriques » consacrées aux arts visuels ont été accompagnées :

- la réalisation de travaux d'aménagement et d'optimisation des locaux, au bénéfice du Parti poétique à Saint-Denis (93),
- l'équipement d'ateliers d'artistes, animés par l'association SIANA à Evry (91),
- le soutien Bétonsalon, centre d'art et de recherche, qui a réhabilité la Villa Vassilieff.

Le montant des crédits de paiement 2015, prévus au titre de l'exercice était de 1,300 M€, ils ont été mobilisés pour 0,241 M€. Le dispositif mis en place depuis 2013 est sollicité si les structures peuvent s'engager financièrement pour réaliser les différents travaux permettant d'améliorer l'accueil de leurs activités.

### **Programme : Soutien à la création et à la diffusion numériques**

38% des crédits de ce programme n'ont pas été affectés.

### **Action : Soutien à la création et à la diffusion numériques**

Le montant des autorisations de programme dévolu en 2015, à cette action, s'est élevé à **2,216 M€**.

Ce dispositif a contribué à la rénovation ou à l'extension des réseaux de lecture publique des

communautés d'agglomération des Portes de l'Essonne et du Val d'Yerres (91), au développement des outils informatiques et du site internet du Centre de promotion du livre jeunesse à Montreuil (93) et à l'informatisation de la médiathèque de Ballancourt-sur-Essonne.

Concernant le spectacle vivant, l'aide régionale a permis notamment d'aider à l'équipement son et lumière du centre des arts du cirque et des cultures émergentes à Bagnaux (92), de l'Apostrophe à Cergy-Pontoise (95), du théâtre de Sartrouville (78) et de la Fabrica spectacles à Paris (75018) et a permis de soutenir le développement d'une plateforme de ressources numériques pour la création culturelle indépendante animée par 1D LAB à Paris (75002).

Des acquisitions de matériel permettant la création et la diffusion dans le domaine des arts visuels ont été aidées pour soutenir les projets artistiques du Fonds régional d'art contemporain (FRAC), de la Maison des arts et de la culture de Créteil et de l'Explora dôme de Vitry-sur-Seine (94).

Enfin, dans le secteur du cinéma, des programmes de numérisation de collections à valeur patrimoniale ont pu être confortés avec le Forum des Images et l'Agence du Court-Métrage. La Région a également participé à la création d'un service de vidéo à la demande, Educ'Arte, en direction de la communauté éducative.

Concernant les crédits de paiement, mobilisés à hauteur de 1,971 M€, ont permis d'honorer les engagements de la Région notamment pour l'équipement numérique du pôle musical d'Orgemont à Epinay-sur-Seine (93) et participer à l'informatisation des médiathèques de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (78).

#### **Action : Aide à l'équipement des radios et télévisions locales franciliennes**

Ce dispositif a permis d'affecter un montant global de **0,045 M€** pour participer à l'acquisition d'équipements pour les radios locales « Alternatives FM » à Persan (95), « Radio BPM » (Média 78) à Mantes-la-Jolie et « IDFM Radio Enghien » (95).

Concernant les crédits de paiement, 0,005 M€ ont été mandatés.

#### **Programme : Actions en faveur du livre et de la lecture**

75% des crédits inscrits au budget n'ont pas été affectés.

#### **Action : Construction et aménagement de médiathèques**

Pour un total de **1,812 M€**, la Région est intervenue pour la construction de la médiathèque de Garches (92) et la rénovation de trois médiathèques : en Essonne à Brunoy et Athis-Mons et en Seine et Marne à Combs-la-Ville.

La dotation en crédits de paiement 2015 a été abondée de 2 M€ pour honorer les demandes de paiement présentées, portant ainsi le montant global des crédits mobilisés à 5,820 M€. Les mandatements concernaient notamment la Seine-Saint-Denis avec Pierrefitte et Neuilly-sur-Marne et les Hauts-de-Seine avec le Plessis-Robinson et Bourg-la-Reine.

## 313 - Patrimoine

### Programme : Développement du patrimoine en région

#### Action : Aide à l'acquisition d'œuvres d'art et enrichissement des collections publiques

Le fonds régional d'aide à l'acquisition des œuvres (FRAM) fonctionne selon le principe d'une contribution à parité de l'Etat et la Région. Historiquement doté d'un fonds total de 0,366 M€ par an (soit 0,183 M€ par institution), le FRAM s'est vu en 2013 amputé d'une partie de ses crédits par l'Etat. Après cette baisse de 46% en 2013, l'Etat a réévalué sa dotation en 2014 à 0,110 M€, sans pour autant revenir au niveau historique. L'apport de la Région s'est aligné sur celui de l'Etat, conformément à la convention qui lie ces deux partenaires du dispositif.

Au total, pour 2015, ce sont donc 0,220 M€ qui ont été distribués par l'Etat et la Région aux musées afin d'enrichir leur collection. La Région a contribué au financement des acquisitions de collections des musées franciliens suivants :

- MAC/VAL, musée d'art contemporain du Val-de-Marne, pour l'acquisition d'un ensemble d'œuvres contemporaines dues à huit artistes et deux collectifs d'artistes,
- Musée du Domaine départemental de Sceaux, pour l'acquisition de quatre objets d'arts décoratifs,
- Musée-promenade de Marly-le-Roi à Louveciennes, pour l'acquisition d'une tapisserie de la manufacture des Gobelins et l'acquisition d'un tableau de Pierre Demachy,
- Musée Stéphane Mallarmé à Vulaines-sur-Seine, pour l'acquisition de quatre œuvres contemporaines, dont un portrait de Alfredo Müller et une photographie de Dornac représentant Stéphane Mallarmé,
- Musée Roybet-Fould à Courbevoie, pour l'acquisition d'un tableau de Ferdinand Roybet,
- Musée d'art et d'histoire du Judaïsme pour l'acquisition de quatre pièces contemporaines, dont deux dessins, un tableau peint à l'huile et une plaque ornementale de torah,
- Musée de l'histoire vivante à Montreuil-sous-Bois pour l'acquisition de deux photographies de Dornac représentant Louise Michel et de quatre lettres autographes, dont trois portent la signature de Louise Michel.

Cette liste est complétée des œuvres acquises grâce au financement paritaire de l'Etat pour le musée français de la Photographie à Bièvres, le musée d'art et d'histoire à Saint-Denis, le musée de la carte à jouer à Issy-les-Moulineaux.

Concernant les crédits de paiement 2015, le montant global mobilisé a été de 0,102 M€.

#### Action : Valorisation du patrimoine

Les affectations sur cette action se sont élevées en 2015 à **6,086 M€**.

Différents édifices patrimoniaux protégés au titre des Monuments Historiques, classés ou inscrits, ont bénéficié du soutien régional à hauteur de 20%. Il s'agit majoritairement d'édifices religieux dont les travaux sont coûteux.

Aux côtés des collectivités territoriales ou de leurs groupements, la Région a ainsi procédé à des affectations permettant de participer à la restauration, notamment, du vieux pont entre Limay et Mantes-la-Jolie, des églises de Montfort l'Amaury et de Port Marly dans les Yvelines, de la collégiale de Dammartin-en-Goëlle et des églises de Saint-Loup-de-Naud et de Nemours en Seine-et-Marne, de la piscine des Amiraux à Paris (75018). Des lieux emblématiques ont aussi bénéficié d'aides régionales comme l'abbaye de Royaumont dans le Val d'Oise et la Maison de l'éducation de la Légion d'Honneur à Saint-Denis en Seine-Saint-Denis.

Deux édifices patrimoniaux non protégés d'intérêt régional ont été soutenus en 2015, le Casin, propriété du peintre Gustave Caillebotte à Yerres en Essonne et la maison de Léon Blum à Jouy-en-Josas dans les Yvelines.

Cette action regroupe également le financement des études préalables des aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP). En 2015, deux communes ont été aidées pour réaliser leurs études, la Région intervient à hauteur maximum de 50 % du montant hors taxes des frais d'étude.

Enfin, de nombreuses associations archéologiques franciliennes sont aidées par la Région pour acquérir

le matériel nécessaire aux fouilles qu'elles organisent.

Cette action comporte enfin les aides à la création et à la restauration des orgues. Ainsi, les musiciens peuvent accéder à ces instruments pour répéter et donner des concerts. La construction de l'orgue de l'église Saint-Justin de Levallois-Perret (92) et la restauration de l'orgue de l'église Saint-André de l'Europe à Paris (75008) seront ainsi réalisées avec le soutien régional.

Concernant les crédits de paiement, au titre de 2015, 1,722 M€ auront été versés aux porteurs de projets dont Courbevoie (92), Stains (93) et Sarcelles (95) et 0,424 M€ au titre des travaux de restauration de l'abbaye de Royaumont inscrits au Contrat de projet Etat-Région.

#### **Action : Construction, rénovation et aménagement des musées**

La Région a financé en 2015 la rénovation du musée du jouet à Poissy (78), elle a participé à hauteur de **0,147 M€**.

Les crédits de paiement 2015, d'un montant de 0,591 M€, ont permis d'honorer l'engagement régional pour soutenir les rénovations du musée René Sordes à Suresnes (92) et de la Maison Zola-Musée Dreyfus à Medan (78) et le musée d'art et d'histoire de Saint-Denis (93).

#### **Action : Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art pour le fonds régional d'art contemporain et à leur conservation**

L'association du FRAC constitue depuis le début des années 80 une collection d'œuvres d'art contemporain. En 2015, l'association a procédé à des acquisitions d'œuvres réalisées sur différents supports. Actuellement le FRAC connaît des contraintes liées aux espaces de conservation qui depuis plusieurs années se révèlent trop étroits et rendent les conditions de conservation des œuvres difficiles. La dotation régionale 2015 dédiée à ces acquisitions a été d'un montant de 0,305 M€.

Concernant les crédits de paiement 2015, un abondement de 0,096 M€, a permis d'honorer les dépenses présentées pour un total de 0,379 M€.

# FONCTIONNEMENT



## TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien culturel pluridisciplinaire</b>	<b>2,468</b>	<b>2,368</b>	<b>2,400</b>	<b>2,538</b>
<i>HP312-013</i>				
Soutien aux fabriques d'art et de culture	2,468	2,368	2,400	2,538
<b>Projets transversaux</b>	<b>0,150</b>		<b>0,060</b>	<b>0,054</b>
<i>HP312-014</i>				
Projets transversaux	0,150		0,060	0,054
<b>313 - Patrimoine</b>	<b>0,279</b>	<b>0,262</b>	<b>0,250</b>	<b>0,270</b>
<b>Développement du patrimoine en région</b>	<b>0,279</b>	<b>0,262</b>	<b>0,250</b>	<b>0,270</b>
<i>HP313-004</i>				
Connaissance et diffusion du patrimoine	0,279	0,262	0,250	0,270
<b>TOTAL</b>	<b>65,657</b>	<b>63,801</b>	<b>59,357</b>	<b>62,125</b>
HP	65,657	63,801	59,357	62,125

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## 933 - Culture, sports et loisirs

### 31 - Culture

#### 312 - Activités culturelles et artistiques

**Programme : Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue**

**Action : Soutien au spectacle vivant**

Au global, au titre du spectacle vivant les affectations 2015 se sont élevées à **5,416 M€**.

Les aides à manifestations, les aides aux réseaux, les aides aux musiques actuelles et les aides arts de la rue/cirque représentent un montant de 4,902 M€ affectés en 2015 pour 5,370 M€ affectés en 2014, et 202 projets aidés en 2015 pour 199 projets en 2014.

> **Les aides à manifestations « spectacle vivant » hors musiques actuelles : 74 manifestations** ont été soutenues pour un montant de **1,731 M€** (67 en 2014 pour un montant de 1,679 M€). Ces manifestations se répartissent par discipline :

29% des aides correspondent à des festivals pluridisciplinaires,

20% au théâtre,

18% pour des manifestations liées à la musique et/ou à l'opéra (hors musiques actuelles),

18% aux arts de la rue/cirque,

11% à la danse,

3% cultures urbaines,

1% marionnettes.

> **Les aides aux musiques actuelles : 79 projets** ont été soutenus pour un montant de **1,941 M€** (87 en 2014 pour un montant de 1,913 M€).

Sur les 79 aides votées, 57 sont des demandes de renouvellement, et 22 des nouvelles demandes avec une prépondérance des affectations en renouvellement pour 89% du budget alloué aux musiques actuelles.

Les festivals de musiques actuelles occupent la plus grande place des aides tant en nombre de projets qu'en volume financier (58% des aides et 84,5% du budget musiques actuelles). Ceci s'explique principalement par la présence du soutien régional préexistant à la création d'une politique spécifique pour les musiques actuelles. La Région soutient également des festivals d'envergure et d'intérêt régional voire international nécessitant des niveaux de financements supérieurs, comme Rock-en-Seine.

> **Les aides arts de la rue et de la piste**

En 2015, **28 projets** ont été soutenus contre 34 en 2014, pour un montant de **0,313 M€** contre 0,403 M€ en 2014.

Conformément à la délibération-cadre, l'aide régionale en faveur de ce secteur est également actionnée au titre des autres dispositifs d'aides en faveur du spectacle vivant, permettant ainsi un accompagnement complet de ce secteur en difficulté.

Les aides régionales ont permis soutenir 20 projets, pour un montant de 0,229 M€ et 8 résidences, pour un montant de 0,084 M€.

> **Les aides aux réseaux**

Il s'agit d'une aide au fonctionnement d'associations régionales qui interviennent sur des problématiques partagées par les acteurs d'un champ culturel particulier, comme les musiques actuelles ou les arts de la rue. Le dispositif d'aide aux réseaux culturels a permis en 2015 de soutenir **21 bénéficiaires**. L'effort régional a été de **0,917 M€**.



Le programme d' « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène », est aussi constitué d'une série d'initiatives portées par la Région en direct.

> **La promotion de la culture**, pour un montant de 0,136 M€

0,123 M€ pour la présence de la Région au Festival d'Avignon.

Parallèlement, inclus dans les aides à manifestations, cette année, six projets franciliens ont été soutenus dans le cadre de la programmation du Festival :

- *No World / FPLL*, de la compagnie Winter Family, en partenariat avec le CENTQUATRE-Paris et le Théâtre Paul Éluard de Choisy-le-Roi,
- *Jamais assez*, chorégraphie de Fabrice Lambert, L'expérience Harmaat, en partenariat avec le Centre national de la danse et le CDC Atelier de Paris-Carolyn Carlson,
- *Le vivier des noms*, de Valère Novarina,
- *La trilogie du revoir*, texte de Botho Strauss et mise en scène Benjamin Porée, en partenariat avec le Théâtre des Quartiers d'Ivry Centre dramatique national en préfiguration,
- *Le roi Lear*, de Shakespeare, mis en scène par Olivier Py en partenariat avec Les Gémeaux/Sceaux/Scène Nationale,
- *Pièce d'actualité N°3 - 81, avenue Victor Hugo*, d'Olivier Coulon-Jablonka, en partenariat avec La Commune centre dramatique national d'Aubervilliers.

De plus, sur cette ligne budgétaire, le renouvellement de l'adhésion à différents organismes concernant le spectacle vivant a aussi été assuré à hauteur de 12 564 € à destination de :

- > la FNCC, fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture,
- > Les Rencontres Européennes de la Culture.

> **Les clubs théâtre**, pour un montant total de 0,200 M€

Le dispositif des clubs théâtre dans les lycées et CFA franciliens a pour vocation de favoriser les initiatives des lycéens et apprentis franciliens autour de la pratique théâtrale, de développer leur savoir et leur capacité créative dans le cadre d'un groupe, de permettre la création et assurer l'accompagnement de Clubs théâtre au sein des lycées et CFA franciliens, d'amener les jeunes à devenir autonomes dans l'organisation, l'animation et la gestion de cette activité.

Pour l'année scolaire 2014/2015, les CEMEA, organisme qui met en œuvre le marché, ont mis en place 25 clubs, dont 13 nouveaux lancés à la rentrée 2014 et 12 clubs en année de consolidation (lancés en 2013). Au total 251 jeunes ont été inscrits et l'action s'est déroulée dans les huit départements franciliens.

> **La Fête de la musique**, pour un montant de 0,100 M€.

La Région a organisé pour la cinquième fois un événement régional à l'occasion de la Fête de la Musique, le 21 juin 2015, place des Vins de France à Paris.

Concernant les crédits de paiement 2015 de ce programme, ils ont été abondés de 1,201 M€ pour honorer les demandes de versement et le montant global mandaté a finalement été de 5,397 M€.

**Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts de la scène**

> **Orchestre national d'Ile de France : 8,200 M€**

En 2015 l'orchestre s'est produit au cours de 87 représentations publiques :

52 concerts en Ile-de-France, dans 33 villes,

31 concerts à Paris, dont 15 concerts de saison à la Philharmonie de Paris, au Théâtre du châtelet et à la salle Gaveau,

4 concerts ont été diffusés par France Musique, 1 par Radio Classique,

1 enregistrement de l'Amour sorcier et du tricorne de Manuel de Falla a été réalisé pour le label Nomad Music, 1 enregistrement d'Emile de Marc Olivier Dupin a été réalisé en collaboration avec Gallimard Jeunesse.

L'année a également été marquée par l'organisation du concours de composition « île de créations » ouvert aux jeunes compositeurs de moins de 32 ans en partenariat avec la Sacem, Musique nouvelle en liberté, Radio France et les éditions Durand-Salabert-Eschig.

L'audience totale de l'orchestre a été de 70 707 spectateurs en 2015 avec un taux de remplissage de 85,97% pour l'ensemble des représentations.

**- Festival d'Ile-de-France : 1,567 M€**

L'édition 2015 du Festival d'Ile de France s'est déroulée du 6 septembre au 11 octobre. Autour de la thématique « Aventures, musiques vagabondes », 31 concerts ont été présentés du 6 septembre au 12 octobre dans 27 lieux du patrimoine francilien, répartis sur les huit départements.

Le Festival a réuni près de 18 500 spectateurs.

**- Chœur régional Vittoria d'Ile-de-France : 0,300 M€**

En 2015, le Chœur régional a poursuivi ses missions de formation et de diffusion du répertoire choral, 21 prestations ont été assurées tout au long de l'année.

Diffusion en Ile-de-France: 12 concerts à Paris et en Ile-de-France dont 6 concerts avec l'Orchestre National d'Ile-de-France (Wolfgang-Amadeus MOZART : Alma grande e nobil core ; Symphonie n°40 / Maurice DURUFLE : Requiem op. 9).

Diffusion en France : le Chœur a été invité au festival de Pâques d'Aix-en-Provence, au Festival Automne musical de l'Orne à la Cathédrale de Sée et dans le cadre de la saison Monuments en musique à l'Abbaye du Mont-Saint-Michel.

Le Chœur Vittoria a également coproduit une master classe de direction de chœur destinée à 6 chefs de chœur confirmés.

Enfin, un enregistrement a été réalisé pour le groupe Publicis : musique de la publicité pour la nouvelle Renault Talisman (prestation achetée permettant de développer des ressources propres).

**- Association régionale d'informations et d'animation musicale (ARIAM) : 1,136 M€**

En 2015, l'ARIAM a réalisé 56 rencontres professionnelles qui ont permis d'accueillir 1 404 participants. Elle a également organisé 38 formations qui ont rassemblé 448 participants et réalisé 53 formations sur site (682 stagiaires).

De plus, l'ARIAM gère et exploite un parc de matériel instrumental situé à Montreuil de 10 000 instruments ; environ 4 000 sont loués chaque année par près de 300 structures. Cette location a représenté une recette propre annuelle de 228 570 euros en 2015.

**- Etablissement public de coopération culturelle des arts vivants et de l'image ARCADI : 5,800 M€**

ARCADI est l'établissement public de coopération culturelle pour les arts de la scène et de l'image, créé à l'initiative de la Région, en partenariat avec l'État (DRAC). En 2014, ARCADI a renouvelé une convention d'objectifs et de moyens de trois ans avec la DRAC et la Région. Les missions s'articulent autour de cinq axes dans la convention 2014-2016 :

- Le soutien à l'activité artistique avec un renforcement de l'aide à la diffusion,
- Le Pôle ressources,
- La concertation régionale et l'animation de réseau,
- L'action culturelle,
- La mise en œuvre du dispositif « Passeurs d'images ».

Au cours de la saison 2014/2015, ARCADI a inauguré sa nouvelle organisation autour du Parcours d'accompagnement, qui vise à renforcer la production des œuvres, leur diffusion et les actions artistiques qui leur sont liées, et offre conjointement des aides au développement professionnel des équipes artistiques et à leur visibilité. ARCADI apporte une aide financière à la production des œuvres (788 970 €

prévus en 2015), à leur diffusion (996 390 € prévus en 2015) et aux actions artistiques (140 875€ prévus en 2015) qui leur sont liées.

Concernant les crédits de paiement 2015, d'un montant de **17,003 M€** ils ont permis d'honorer les dépenses correspondant aux prévisions pour l'ensemble des OA du domaine des arts de la scène.

### **Action : Développement de la permanence artistique**

Les autorisations d'engagement ont été affectées à hauteur de **12,507 M€**.

En 2015, la Commission pour la permanence artistique, telle que prévue dans la délibération de novembre 2010, s'est réunie à deux reprises, pour étudier les demandes de renouvellement de conventions.

L'évaluation mise en place au moment des demandes de renouvellement de conventions se base sur l'analyse de sept indicateurs qui, pour cinq d'entre eux, sont extraits de documents officiels et permettent donc d'objectiver l'activité : comptes certifiés conformes, déclaration annuelle des données sociales (DADS), etc.

En 2015, 75 structures étaient en fin de convention PAC.

- 54 ont été conventionnées à nouveau pour un montant d'aide identique,
- 11 ont été conventionnées à nouveau pour un montant d'aide supérieur à la convention précédente,
- 3 ont été conventionnées à nouveau pour un montant d'aide inférieur à la convention précédente,
- 7 structures n'ont pas reçu d'avis favorable pour une reconduction de l'aide régionale, elles sont en sortie dégressive du dispositif.

Le total de bénéficiaires en 2015 est désormais de 263 contre 269 en 2014. Deux structures initialement aidées au titre de la Permanence artistique ont été intégrées au dispositif des Fabriques. Quatre structures ont quitté le dispositif.

Quant à la répartition par discipline des conventions PAC en nombre de bénéficiaires, elle s'établit ainsi :

- théâtre: 37%
- pluridisciplinaire : 18%
- danse : 12%
- musiques actuelles : 14%
- musique : 7 %
- arts de la rue ou cirque : 8%
- marionnette : 2%
- conte : 2%

Concernant les crédits de paiement 2015, ils ont été mobilisés à hauteur de 12,332 M€.

### **Programme : Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques**

#### **Action : Soutien aux manifestations d'arts plastiques**

Les aides votées en 2015 représentent un montant de 1,032 M€.

Le soutien aux arts plastiques s'articule autour de :

- un soutien aux lieux de diffusion de l'art contemporain : 12 lieux soutenus en 2015, dont 9 hors de Paris.

- un soutien aux réseaux: 3 réseaux bénéficient du soutien de la Région au niveau régional et national. Le réseau *TRAM* est soutenu à presque parité avec l'Etat, principalement pour le fonctionnement du réseau, les taxis Tram et le montage d'une manifestation conduite par le réseau intitulée « Hospitalités », action fédératrice en direction du grand public. Le réseau national des centres d'art, DCA, permet, quant à lui, de mettre en relation les lieux de diffusion de toute la France et d'encourager la mutualisation autour de projets européens ou internationaux.

- un soutien aux projets et manifestations : pour 14 bénéficiaires en 2015. Des aides ont également

permis d'accompagner des projets créés à l'occasion de la Cop21 (sculpture interactive place de la Concorde, bancs de terre, bancs de vie à Bobigny, ArtCop21...).

L'année 2015 a également permis la mise en œuvre d'une manifestation régionale dans le domaine de l'art contemporain intitulée « Le musée passager ». Cette initiative a été réalisée du 4 avril 2015 au 21 juin 2015 dans 3 villes d'Ile-de-France (Alfortville, Cergy et Meaux).

Concernant les crédits de paiement 2015, un montant global de 0,972 M€ a été mandaté soit 0,252 M€ de plus que le montant prévu au budget primitif, grâce à des redéploiements.

### **Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts plastiques**

Le Fonds Régional d'Art contemporain, FRAC, développe des missions de diffusion et de soutien à la création contemporaine en Ile-de-France. Une convention d'objectifs et de moyens a été conclue avec la Région début 2009. Elle a fait l'objet d'une évaluation et d'un renouvellement début 2014.

En 2015, deux expositions ont été présentées au château de Rentilly : « *Explore* », sélection d'œuvres de la collection du FRAC, exposition inaugurale qui s'est achevée au mois d'avril 2015. Elle a été suivie par « *Un été dans la Sierra* », exposition d'œuvres du Fonds National d'Art Contemporain, en partenariat avec le CNAP, de juin à décembre 2015. Près de 18 000 visiteurs ont été accueillis au château au cours de la seule année 2015.

Par ailleurs, depuis 2010, le directeur du FRAC confie une mission à un commissaire associé à la fois sur la programmation du Plateau et sur la diffusion de la collection. Cette codirection artistique sur une partie de la programmation est un tremplin pour un commissaire d'exposition qui se trouve immergé dans l'activité d'une institution. Les commissaires invités depuis fin 2011, Elodie Royer et Yoann Gourmel ont achevé leur mission avec leur dernière exposition *hors les murs* autour de la collection en février 2014. Un duo artiste/commissaire, Philippe Decrauzat et Mathieu Copeland, a pris leur suite dès le mois de mars 2014.

Au plateau, trois expositions ont eu lieu en 2015 :

- (Un mural, des tableaux), exposition des œuvres de la collection du frac île-de-France du 22.01 au 12.04.15 – Commissaire : Xavier Franceschi
- A PERSONAL SONIC GEOLOGY du 13.05 au 26.07.15 – Commissaires : Philippe Decrauzat et Mathieu Copeland
- VOL. XVI, exposition personnelle d'Haris Epaminonda du 24.09 au 06.12.15 – Commissaire : Xavier Franceschi

Près de 12 000 personnes ont pu découvrir les expositions du plateau en 2015.

Environ 5 500 personnes ont découvert les expositions hors les murs du FRAC en milieu scolaire et universitaire en 2015, et environ 13 500 personnes hors milieu scolaire et 2 500 personnes ont bénéficié d'actions hors les murs.

Au total, plus de 54 000 personnes ont été accueillies dans le cadre des expositions et actions dans les murs et hors les murs, conçues et organisées par le FRAC en 2015, parmi lesquels au moins 7 000 scolaires.

Enfin les éditions font également partie des éléments importants de l'activité de l'association. En 2015 est notamment parue l'édition monographique de l'artiste français Michel Blazy.

La dotation 2015 s'est élevée à **0,958 M€**.

## **Programme : Soutien à la création et à la diffusion numériques**

### **Action : Soutien à la création et à la diffusion numériques**

Les autorisations d'engagement ont été affectées à hauteur de **0,606 M€**.

Ces aides contribuent à valoriser le développement des activités artistiques dans le domaine du numérique, du multimédia et de « l'image en mouvement » en général, ouvrant les perspectives de soutien de la Région à une dimension Art visuel. A la frontière de la création plastique, de l'image et du spectacle vivant, ces actions sont le reflet d'une création mobile et émergente qui transgresse les frontières de la création traditionnelle et renouvelle la vision critique des artistes.

En 2015, 28 projets ont ainsi bénéficié du soutien de la Région quant à la promotion d'activités de création et de diffusion de la musique à travers des manifestations expérimentales, des performances ou des expositions vidéos, et dans le domaine des arts numériques. (Festival Exit à la Maison des arts de Créteil, festival Sonic Protest, Rencontres internationales Paris Berlin Madrid, Cube festivals à Issy-les-Moulineaux, projet Royal Garden au CREDAC d'Ivry-sur-Seine, ...).

Concernant les crédits de paiement 2015, c'est un montant global de 0,732 M€ qui a été mandaté.

## **Programme : Aide au livre et à la lecture**

L'année 2015 s'est inscrite dans la continuité des années précédentes, autour de trois axes :

- une attention au public jeune, à travers la participation des lycéens franciliens au Salon du livre, au Prix littéraire des lycéens et à la « Quinzaine de la librairie pour les lycéens » ;
- la priorité faite à la librairie indépendante avec les aides importantes à cet acteur essentiel de la chaîne du livre, ainsi qu'à l'édition indépendante ;
- l'accent mis sur la vie littéraire avec le programme régional de résidences et les aides aux manifestations littéraires, ainsi qu'aux revues.

Les affectations 2015 ont atteint **3,353 M€** ; s'y s'ajoute la subvention de fonctionnement au MOTif, de **1,084 M€**, soit un total de **4,437 M€**.

### **Action : Aide à la lecture publique et à la création littéraire**

Les affectations ont atteint **3,353 M€** en 2015.

#### Actions interprofessionnelles

> *Le Salon du livre* : le partenariat de la Région avec le Salon s'est concrétisé notamment par la remise de chèques lire de 12 € à 5 850 lycéens franciliens inscrits pour une visite du Salon avec leur classe.

> *La Quinzaine de la librairie pour les lycéens* : se déroulant dans les jours qui suivent le Salon, soit du 24 mars au 15 avril, cette action a permis à 43 classes réparties sur les 8 départements de rencontrer 43 auteurs dans 43 librairies indépendantes. Là aussi les jeunes sont dotés de chèques-lire par la Région (18 €).

> *Le Prix littéraire des lycéens, des apprentis et des stagiaires de la formation professionnelle* : cette action vise à permettre aux jeunes d'entrer dans une relation vivante à la création littéraire, à travers des rencontres avec des œuvres et des auteurs, et une relation avec les librairies et les bibliothèques. A l'issue de 8 forums départementaux, un forum régional a permis au millier de jeunes participants de rencontrer les 8 auteurs lauréats lors d'un grand forum au Salon du livre. Quelques chiffres : 40 auteurs, 40 titres tous genres confondus, 8 auteurs lauréats, 40 établissements scolaires et autant de librairies et bibliothèques, 1 200 jeunes franciliens, 120 rencontres avec des auteurs dans les classes.

> *Le Programme régional de résidences* continue d'être valorisé à travers le partenariat avec une revue littéraire en ligne.

### Aides aux actions collectives et interprofessionnelles

L'aide régionale vient encourager les initiatives associant plusieurs professionnels du livre, pour des actions communes ou la création d'outils professionnels partagés.

Au total, dix-neuf projets de regroupements ont été aidés, dont 6 de librairies, 6 d'éditeurs, 4 d'auteurs et de traducteurs, 2 de bibliothèques et 1 groupement interprofessionnel. 1500 professionnels au moins ont été touchés par les actions aidées.

### Aides à la librairie indépendante

Une subvention d'aide globale à l'Association pour le Développement de la Librairie de Création (ADELC), de 0,350 M€, aura permis à celle-ci d'intensifier ses aides et son accompagnement en faveur des librairies franciliennes.

En 2015, l'ADELC aura accompagné au total une vingtaine de librairies, soit sous forme d'apport en compte courant, soit sous forme de suivi et de conseil personnalisé.

Complémentairement, la Région anime deux dispositifs d'aide, l'un pour le développement du fonds de livres des librairies, l'autre pour leurs politiques d'animations. Trente-trois librairies ont ainsi été aidées : 10 librairies se situaient à Paris, 7 dans le Val-de-Marne, 6 dans les Hauts-de-Seine, 6 en Seine-Saint-Denis, 3 dans les Yvelines et 1 en Essonne.

Parmi ces librairies, trois créations de librairies ont été soutenues à Montreuil-sous-Bois (93), Limay (78) et Paris 15ème), une reprise et deux réaménagements.

La librairie est soutenue aussi au titre des aides aux actions collectives, des résidences d'écrivains (4 projets portés par des librairies en 2015), ainsi que dans le cadre de la Quinzaine de la librairie pour les lycéens.

### Aides à l'édition indépendante

Vingt projets ont été aidés en 2015, dont dix-huit pour la création d'une collection par une maison d'édition indépendante : 7 projets en littérature, 7 en sciences humaines, 4 dans le domaine de l'art, 2 en bande-dessinée. Huit des vingt maisons aidées avaient moins de dix ans d'existence.

Cinq projets, dont trois en sciences humaines, un en littérature et un en bande dessinée, concernaient des programmes de réimpression de titres indisponibles, conformément à ce que permet une évolution du dispositif votée en 2015, notamment :

- Editeur d'histoire de l'art, les Editions Macula ont souhaité réimprimer onze titres phares de leur catalogue, augmentés d'un éclairage complémentaire reflétant l'évolution de la pensée sur les sujets concernés ;
- Tournées vers les littératures portugaises et brésiliennes, les Editions Chandaigne ont proposé de réimprimer douze titres de la collection magellane, sur la base d'une nouvelle maquette ;
- Editeur de bande dessinée, Ça et là a développé un programme de réimpression de huit titres ayant reçu un accueil critique favorable.

### Aides aux revues

L'aide régionale permet de soutenir les projets ou le fonctionnement des revues dans les champs de la littérature, des arts ou des sciences humaines.

En 2015, trente-deux revues ont été soutenues dont six nouveaux entrants. Ces revues couvrent les trois champs plus précisément :

- la littérature (création littéraire, critique, histoire...) comme Sigila, Europe, Algérie Littérature Action, Siècle 21, Mirabilia etc.
- les sciences humaines (sociologie, histoire, politique, philosophie, psychanalyse...) comme Portrait, Jef Klak, Mouvement, Cassandre, Multitudes, Savoir/Agir etc.
- les arts (art contemporain, photographie, cinéma, graphisme, théâtre...) comme le Chant du monstre, Théâtre public, UBU, Vertigo, Bilbok etc.

### Aides à la vie littéraire

Les aides régionales permettent de soutenir les projets des organismes œuvrant à la diffusion du livre et de la lecture ou les manifestations littéraires d'envergure régionale.

En 2015, trente-trois projets ont été soutenus.

Sur les treize organismes soutenus, on peut relever :

- des associations ayant vocation à développer des projets au plan régional, comme l'association Ent'revues qui anime un centre de ressources pour les revues et le Salon de la revue, etc. ;
- des actions avec des thématiques identifiées : la Maison de la Culture Yiddish , la Maison Triolet-Aragon (animations autour de la poésie), etc.

Sur les vingt manifestations littéraires aidées :

- des manifestations de type Salon du livre, de dimension nationale ou internationale, comme le Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis ou le Marché de la poésie de la Place Saint-Sulpice ;
- d'autres salons du livre qui contribuent au maillage du territoire et à l'approfondissement des thématiques, tels que, par exemple : « Indisciplinaire » qui travaille à l'intersection de la littérature et de la danse, « Ferraille » qui propose un festival de bande-dessinée en reliant Paris et Pantin par le canal, le Salon du Polar de Montigny-les-Corneilles, etc.

#### Programme régional de résidences d'écrivains

Trente-quatre résidences ont été soutenues en 2015, concernant une grande diversité d'auteurs : 85 % des projets d'écriture se situaient dans le champ de la poésie (26 %), de la fiction (47 %), du théâtre (11 %), les 15 % restant relevant de la création graphique, de l'essai, de la traduction et de la littérature jeunesse. 85 % des auteurs bénéficient d'une résidence pour la première fois.

#### **Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du livre et de la lecture**

Dans le cadre de ses missions d'observatoire, le MOTif a publié les résultats d'une étude sur les éditeurs indépendants d'Ile-de-France ainsi qu'un document recensant les chiffres clés du livre en Ile-de-France. Il a en outre lancé une étude sur « la reconnaissance professionnelle des écrivains, via leurs activités annexes », laquelle étude a été confiée à un laboratoire du CNRS. Il a également lancé une étude sur les marchés publics des librairies en Seine-Saint-Denis.

La dotation 2015 s'est établie à **1,084 M€**.

#### **Programme : Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel**

##### **Action : Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle**

###### **- Lycéens et Apprentis au cinéma**

L'année scolaire 2014/2015 était la première année du marché triennal qui a été attribué au groupement solidaire ACRIF/CIP.

Les inscriptions au dispositif pour l'année scolaire 2014/2015 (la douzième saison du dispositif) sont relativement stables par rapport à l'année scolaire précédente. L'ordre de service donné à l'opérateur prévoyait l'inscription de 1 600 classes.

- 43 996 lycéens et apprentis inscrits : 43 662 la saison précédente,
- 1 614 classes inscrites : 1 631 la saison précédente,
- 468 établissements inscrits : 424 lycées et 44 CFA,
- 1 751 enseignants qui ont participé aux formations,
- 175 salles de cinéma partenaires.

Après le film de Noémie Lvovsky « Camille redouble », la saison précédente, le corpus des films proposés aux lycéens et apprentis a été complété - comme chaque fois - pour l'année scolaire 2014/2015 par un film qui a bénéficié d'une aide de la Région Ile-de-France : « La Bataille de Solférino » de Justine Triet.

Le financement du fonctionnement du dispositif comprend le coût de communication du dispositif et l'édition du matériel pédagogique, et il permet également de développer le volet d'accompagnement des films auprès des élèves et des apprentis, par des intervenants et des professionnels du cinéma.

**Les crédits dédiés à ce dispositif se sont élevés à 0,779 M€.**

###### **- Ciné-clubs dans les lycées d'Ile-de-France**

Mis en place en 2011/2012, ce dispositif, qui concerne des lycéens franciliens - sur du hors temps

scolaire - a pour but la création et l'animation de ciné-clubs par les élèves au sein de leur établissement. Il a été dénommé : « Toutes les clés pour créer un ciné-club ».

En 2014/2015, le dispositif a permis à une centaine d'élèves de bénéficier, hors temps scolaire, d'une formation spécifique et adaptée. Ainsi, des journées de formation leur ont apporté des éléments de culture cinématographique, des notions de programmation, les bases juridiques liées aux droits d'auteur et à la diffusion publique d'œuvres.

Ainsi en 2014/2015, grâce aux formations et à cet accompagnement plus de cinquante ciné-clubs ont pu voir le jour dans des établissements répartis sur les huit départements franciliens.

**Les crédits dédiés à ce dispositif se sont élevés à 0,204 M€.**

#### **- Soutien aux manifestations et réseaux cinématographiques**

L'aide aux manifestations et aux réseaux a été conçue pour préserver la diversité de l'offre cinématographique sur l'ensemble du territoire francilien, en soutenant les nombreux projets qui favorisent dans un contexte partenarial la diffusion des films (inédits, art & essai, animation, patrimoine...), leur accompagnement culturel (rencontres-débats, expositions notamment) et les actions d'éducation à l'image. Depuis 2013, l'aspect professionnalisant des festivals et les efforts déployés en vue de l'insertion de jeunes talents franciliens sont encouragés.

En 2015, la Région a apporté son soutien à 52 opérations relevant de l'action culturelle cinématographique pour un montant global de 1,525 M €. Ces aides concernent 34 festivals de cinéma en Ile de France (825 000 €), 14 réseaux de diffusion cinématographique (346 000 €) et 4 opérations exceptionnelles (354 000 €).

**Les crédits dédiés à ce dispositif se sont élevés à 1,525 M€.**

#### **Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du cinéma**

En 2015, la Commission du film a poursuivi son action visant à répondre aux demandes des équipes de tournage françaises et étrangères en **matière d'accueil de tournage**.

**La subvention attribuée à la CFIDF s'est élevée à 1,517 M€.**

#### **Action : Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle**

##### **> Fonds de Soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles**

Dans le cadre de la convention triennale avec le CNC renouvelée en 2014 et opérante jusqu'en 2016, le dispositif « un euro pour deux euros », plafonné pour l'Ile de France à 2 M€ de participation du CNC, porte les moyens de ce dispositif à 14 M€.

A noter la mise en conformité du dispositif avec la réglementation européenne adoptée au CR du 10 juillet 2015, réforme qui sera effective pour les projets soutenus au titre du budget 2016.

**En 2015, 66 aides remboursables** ont été attribuées à des productions cinématographiques et audiovisuelles par le Fonds de soutien de la Région Ile-de-France, pour un montant total de **13 710 000€** réparties ainsi :

##### 38 projets cinématographiques :

- 29 longs métrages de fiction pour un montant global de 9 741 000€,
- 7 longs métrages documentaires pour un montant global de 510 000€,
- 2 longs métrages d'animation pour 784 000€.

Pour un montant de 11 035 000€ (soit 80% des sommes affectées).

##### 28 projets audiovisuels :

- 6 œuvres de fiction pour un montant global de 909 000 €,
- 20 documentaires de création audiovisuels pour un montant global de 1 264 000 €,
- 2 séries d'animation pour un montant global de 502 000 €.

Pour un montant de 2 675 000€ (soit 20% des sommes affectées).

Le taux de sélectivité est revenu cette année à ses niveaux historiques et équilibrés entre le cinéma à 22%, (contre 20% en 2014) et la télévision à 24% (contre presque 30% l'année précédente).

**Les crédits dédiés à ce dispositif se sont élevés à 13,785 M€**



### > **Aide à l'écriture de scénarios**

En 2015, le dispositif d'Aide à l'écriture de scénario a été placé sous le régime de la nouvelle réglementation européenne (délibération CR 46-15 du 10 juillet 2015). Cette soumission n'emporte aucune modification des dispositions de son règlement.

23 projets d'écriture ont été soutenus en 2015.

**Les crédits dédiés à ce dispositif se sont élevés à 0,397 M€ dont 0,270 M€ pour les auteurs, 0,076 M€ pour les structures d'accueil, 0,020 M€ pour les AGESEA et 0,031 M€ pour le marché d'accompagnement.**

### **Action : Aide après réalisation**

Le dispositif d'aide sélective après réalisation a pour but de permettre la finalisation d'œuvres cinématographiques déjà tournées, non achevées et financièrement fragiles pour favoriser leur diffusion en salle de cinéma. Il est ouvert à tous types de projets cinématographiques (fiction, documentaire, animation, courts ou longs métrages) avec pour seule limite les financements publics ou télévisuels déjà acquis.

A noter la mise en conformité du dispositif avec la réglementation européenne adoptée au CR du 10 juillet 2015, réforme qui sera effective pour les projets soutenus au titre du budget de l'année 2016.

### **30 films ont été soutenus en 2015 :**

- **19 longs métrages** (13 fictions et 6 documentaires),
- **11 courts métrages** (5 fictions, 4 documentaires, 2 films expérimentaux).

La répartition des aides est la suivante :

- **140 800 € d'aides en direction du court métrage.** Le montant moyen d'aide est de 12 800 €.
- **762 300 € d'aides en direction du long métrage.** Le montant moyen d'aide est de 40 121 €.

**Les crédits dédiés à ce dispositif se sont élevés à 0,903 M€.**

### **Programme : Soutien culturel pluridisciplinaire**

#### **Action : Soutien aux fabriques d'art et de culture**

**En 2015, les autorisations d'engagement consacrées aux Fabriques se sont élevées à 2,368 M€.**

Ce dispositif adopté en 2012, permet de soutenir les lieux de création culturelle et artistique ayant pour objectifs la mutualisation des moyens et les croisements artistiques et esthétiques. En 2015 les engagements de la Région ont été renouvelés sans nouvel appel à projets.

Au total, en 2015, 39 projets de Fabriques sont actifs et répartis dans chaque discipline comme suit :

- > Livre et lecture : 1 Fabrique située dans le 94.
- > Cinéma : 3 Fabriques, une à Paris, deux dans le 93.
- > Arts visuels : 15 Fabriques sont réparties sur le territoire :
- > Spectacle vivant : sur 22 Fabriques, 9 relèvent d'un projet pluridisciplinaire, 6 du théâtre, 5 des arts de la rue et du cirque et 2 de la marionnette.

Concernant les crédits de paiement 2015, un abondement de 0,138 M€ a permis de mandater un montant global de 2,538 M€ soit une consommation conforme aux engagements pris.

### **Programme : Projets transversaux**

#### **Action : Projets transversaux**

En 2015 aucune affectation n'a été proposée.

Les crédits de paiement 2015, ont été mobilisés à hauteur de 0,054 M€ pour honorer les engagements pris en 2014.

## 313 - Patrimoine

### Programme : Développement du patrimoine en région

#### Action : Connaissance et diffusion du patrimoine

En 2015, les autorisations d'engagement se sont élevées à 0,262 M€.

Pour l'année 2015, les crédits ont été affectés à :

> Des publications :

- Rénover, réutiliser, reconverter le patrimoine, Actes du colloque régional 15-16 septembre 2014
- Le camp retranché de Paris, Actes du colloque régional 9-10 octobre 2014

> L'organisation de la quatrième édition de la « Semaine des patrimoines d'Ile-de-France » sur le thème « patrimoines et développement durable »

Pour la 4ème année, la Région a ouvert les hôtels des 29-33 rue Barbet de Jouy et 57 rue de Babylone pour les Journées européennes du patrimoine et organise en parallèle plusieurs visites sur des sites étudiés par le service à Villeneuve Saint-Georges pour le lancement du projet photographique, à Evry pour le projet « La France vue d'ici », aux moulins du PNR Chevreuse, à Villarceaux, au Mac-Val, à l'ancienne manufacture des papiers peints à Saint-Fargeau-Ponthierry et à Elisabethville.

Une semaine suivi, par l'organisation de :

- Huit visites professionnelles et parcours urbains à la lisière de la plateforme aéroportuaire d'Orly, à la découverte des lotissements du parc de Sceaux, au musée et jardin Albert Kahn, aux cités jardin de Suresnes et de Stains, à la Halle Sernam à Pantin, à la découverte du patrimoine pavillonnaire (Athis-Mons, village expo,...), au parc de la Cité universitaire.

- Un colloque de deux jours sur le thème « développement durable et société : quand le patrimoine fait lien » avec une soirée de projection de deux documentaires au cinéma La Pagode.

- Une exposition photographique autour du patrimoine gourmand « Le patrimoine, est-il comestible ? » présentée lors des Journées du patrimoine et à la Cop 21.

> La participation au congrès international Ticcih Lille Région 2015 « Le patrimoine industriel au XXIe siècle, nouveaux défis » et l'organisation du « Post Tour » en Ile-de-France

La Région a organisé, un programme de visites sur 3 jours, pour les membres du congrès, venus de 14 pays et de 5 régions françaises, des sites les plus spectaculaires ou significatifs de l'Île-de-France en termes de réaffectation et de reconversion du patrimoine industriel.

> La participation à l'émission des Racines et des ailes sur l'Ile-de-France, diffusée le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2015.

Concernant les crédits de paiement 2015, la totalité a été consommée. Un montant global de 0,270 M€ a été mandaté.